



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ESCOURCE

2021 - 2035

Département : 40 - LANDES
Surface retenue pour la gestion : 450,84 hectares
Altitudes extrêmes : 34 m – 79 m

Révision d'aménagement forestier

Schéma régional d'aménagement : Plateau Landais

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET (2021– 2035)..... 4

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 6

1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	6
1.1.1	DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	6
1.1.2	FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	7
1.1.3	LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	9
1.2	CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.1	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2	DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.3	ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	18
1.3.1	PRODUCTION LIGNEUSE.....	18
1.3.2	FONCTION ECOLOGIQUE	20
1.3.3	FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	22
1.3.4	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS..... 24

2.1	SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2	TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	25
2.2.1	TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2	ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	25
2.3	OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	26
2.3.1	FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	26
2.4	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	28
2.4.1	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	28
2.5	PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2021 – 2035	29
2.5.1	PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	29
2.5.2	PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	29
2.5.3	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	32
2.5.4	PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	34
2.5.5	PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	35
2.5.6	PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	36
2.5.7	PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	38
2.5.8	EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000	39
2.5.9	COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L122 DU CODE FORESTIER	39

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 40

3.1	RECAPITULATIF	40
A	VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	40
B	ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	41
C	RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	42
3.2	INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	43

Documents cartographiques

- 1 Plan de situation
- 2 Carte du parcellaire forestier et des unités de gestion
- 3 Carte des fonctions principales de la forêt
- 4 Carte des stations forestières
- 5 Carte des classes de potentialité
- 6 Carte des types de peuplements forestiers
- 7 Carte des infrastructures de desserte et DFCI
- 8 Carte d'aménagement
- 9 Carte des statuts de protection et des inventaires environnementaux
- 10 Carte des litiges fonciers

Annexes

- 1 Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- 2 Tableau de concordance parcellaire forestier / cadastral
- 3 Tableau synthétique des peuplements
- 4 Bilan des coupes 2011 - 2019
- 5 Détail des groupes d'aménagement
- 6 Itinéraires sylvicoles
- 7 Programme annuel des coupes pour la période 2021 – 2035
- 8 Itinéraires techniques des travaux sylvicoles
- 9 Planning annuel des coupes et travaux
- 10 Bilan Financier

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET (2021– 2035)

Le contexte

La forêt communale d'Escource (40) est rattachée au régime forestier depuis 2010. La surface cadastrale actuelle est de 450.8424 ha. La surface retenue en gestion est donc de **450.84 hectares, dont 440.87 ha sont boisés en sylviculture.**

La surface non boisée se compose en grande majorité de l'emprise des pistes de desserte. Cette forêt a été gravement touchée par la tempête Klaus en 2009.

Située dans la région naturelle du Plateau Landais, la forêt repose sur le vaste plateau de « sables des Landes ».

Les fonctions principales de la forêt

Des enjeux de production « forts » sont retenus pour tous les peuplements réguliers de pin maritime.

Les stations forestières sont des landes humides assainies et des landes mésophiles qui permettent généralement la production de bois d'œuvre de pin maritime dans de bonnes conditions.

Il n'y a pas d'enjeu de production pour les peuplements feuillus.

Les enjeux de biodiversité sont ordinaires sur le massif et reconnus pour les milieux de la forêt classés en zone Natura 2000.

Le site Natura 2000 Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born concerne une partie minime de la forêt (0.10 ha).

Les enjeux d'accueil du public et paysagers sont locaux sur l'ensemble de la forêt : absence de site équipé pour l'accueil du public, pas de covisibilité importante depuis des zones urbanisées.

La forêt est soumise au risque d'incendie, elle est bien équipée avec un réseau de pistes conséquent et entretenu.

Comme ailleurs sur le massif, **les risques de dégâts sur les peuplements par les tempêtes et les insectes xylophages sont importants** et doivent être pris en compte dans la gestion.

La réalisation du plan de chasse est confiée à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) locale. **Les dégâts dus généralement aux chevreuils et aux cerfs, sont localement importants et remettent en cause la réussite des reboisements.**

Les peuplements forestiers et autres formations

L'histogramme des classes d'âges des peuplements de pin maritime de la forêt communale se caractérise par :

- une surface très importante de jeunes peuplements (moins de 10 ans) : 271 ha,
- une surface en attente de reboisement de 1.51 ha.
- un fort déséquilibre des classes d'âges avec seulement 48 ha de peuplement de plus de 20 ans.
- une surface de boisements feuillus intéressante (16.5 ha) suite aux reboisements de diversification réalisés lors des reconstitutions Klaus.

Les peuplements adultes sont fréquemment en sous densité.

En effet ils ont subi des dégâts des tempêtes successives Martin et Klaus.

Les peuplements âgés de 10 à 20 ans sont des peuplements bien venants, qui bénéficieront d'une sylviculture dynamique.

Les jeunes reboisements effectués ces dix dernières années par plantations sont plus ou moins réguliers :

- on constate une bonne croissance
- ils subissent des dégâts localement importants dus aux grands animaux et certains peuplements ont déjà un avenir compromis.

271 ha furent reboisés au cours des 10 dernières années, la commune a donc réalisé un effort important de reconstitution suite aux ravages de la tempête Klaus.

240 ha ont bénéficié d'aides à la reconstitution.

Les objectifs de l'aménagement

L'aménagement propose des sylvicultures différenciées du pin maritime en fonction de la fertilité de la station forestière et de la potentialité du peuplement pour la production de bois d'œuvre.

Alors que la **surface d'équilibre de la forêt est de 146 ha, que la surface de peuplements théoriquement mûrs sur la période est de 20 ha, la surface du groupe de régénération est fixée à 33 ha.**

Les peuplements retenus au groupe de régénération sont les peuplements mûrs, ainsi que quelques parcelles plus jeunes ayant souffert de la tempête.

Le groupe de reconstitution comprend la parcelle 24c (1,51ha).

Les enjeux liés à la biodiversité seront pris en compte dans la gestion courante (préservation d'arbres morts et caverneux, maintien des feuillus, prise en compte des périodes de ponte de l'avifaune lors des coupes et travaux).

Des mesures de gestion permettront de favoriser la diversité paysagère du massif :

- conservation des feuillus lors des coupes et travaux,
- diminution de l'impact paysager des coupes rases : le groupe de régénération retenu limite les parcelles de grande surface rasées la même année et favorise une mosaïque de peuplements sur un même secteur (renouvellement de parcelles contiguës espacé dans le temps).

Toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique seront prises dans les meilleurs délais : adaptation du plan de chasse, des modes et de la pression de chasse.

Les itinéraires sylvicoles

Ils sont issus du Guide de Sylviculture du Pin maritime de lande. **Le diamètre d'exploitabilité retenu est de 40 cm pour un âge d'exploitation estimé à 40 ans en potentialité 2, 45 ans en potentialité 3 et 50 ans en potentialité 4.**

Le volume annuel récolté devrait être de 1 937 m³/an soit 4 m³/ha en sylviculture/an

Les itinéraires techniques des travaux

La surface à reboiser en pin maritime sera d'environ 22 ha sur cet aménagement.

Les normes 3PM52 (semis en ligne de graines non améliorées) et 3P.M72 (plantation de pin maritime) seront mises en œuvre.

Lors des travaux de reconstitution, une attention particulière sera portée à la préservation des feuillus présents dans les parcelles.

Un suivi des dégâts de gibiers devra être assuré.

Les travaux liés aux infrastructures

La forêt étant bien desservie et les infrastructures étant en bon état, **il n'y a pas de travaux de prévus dans ce domaine.**

Le bilan financier

Le bilan financier fait apparaître une gestion forestière au solde financier bénéficiaire.

Ce solde ne prend pas en compte les impôts fonciers et la taxe DFCI payés par la commune.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt : Commune d'ESCOURCE**
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	COMMUNALE
Nom de l'aménagement	Forêt communale d'ESCOURCE
Département	LANDES (40)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	524 – Plateau Landais
Schéma Régional d'Aménagement de référence	Plateau Landais

Département	Commune de situation	Surface cadastrale (ha)
LANDES (40)	ESCOURCE	450.8424 ha
	TOTAL	450.8424 ha

- **Période d'application de l'aménagement**

2021 – 2035 soit une durée de 15 ans, adaptée à la sylviculture dynamique du pin maritime sur le plateau landais.

Il s'agit d'une révision d'aménagement forestier.

- **Forêts aménagées**

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale d'ESCOURCE	F28859Y	450.8424 ha	14/03/2014	2011	2020

- **Carte de situation de la forêt** (voir carte n° 1)

Elle est composée d'un massif principal central (380 ha) situé à l'Est du village, auquel s'ajoutent 8 parcelles qui sont dispersées sur tout le territoire communal.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	450 ha 84 a 24 ca
Surface retenue pour la gestion	450 ha 84 a
Surface boisée en début d'aménagement	440 ha 87 a
Surface en sylviculture de production	440 ha 87 a

La forêt communale d'ESCOURCE bénéficie du régime forestier depuis 2010.

La forêt communale d'Escource était gérée directement par la commune avant le rattachement au régime forestier. La mairie appliquait le plan de gestion rédigé pour une surface de 661.03 ha par le conseiller municipal chargé de la forêt pour la période 2008-2023 ; ce document de gestion avait été approuvé par la commune le 22/08/2008.

Suite à l'adhésion au régime forestier de 2010, il a été décidé de réaliser un aménagement forestier pour l'ensemble du massif communal, sur une période de 10 ans, et de prévoir les actions pour remettre en état la forêt communale très impactée par la tempête Klaus (24/01/2009) et les attaques de scolytes (2009 et 2010).

Extrait aménagement 2011-2020 – L. GODFRIN - ONF

Il y a eu peu de mouvement foncier depuis 2011 avec une seule parcelle ajoutée au Régime Forestier. Il s'agit de la parcelle cadastrale F0076 à LA BRULE pour une surface cadastrale de 2.4170ha. La surface relevant du régime forestier en 2021 est donc de : 450.8424 ha.

A noter que la parcelle cadastrale S360 (0,9825ha) lieu-dit des COUMETS (ancienne parcelle forestière 2, isolée du massif) d'une largeur de 20m pour 500m de long n'a jamais été gérée par la commune ; elle a été reboisée par les propriétaires voisins ; on y constate donc actuellement un empiètement qu'il faut régulariser.

Cette parcelle n'est pas prise en compte dans la surface de gestion de cet aménagement mais figure toujours sur les cartes. La distraction du Régime forestier de cette parcelle est une action foncière en cours d'instruction.

Aucune action de gestion ne sera programmée sur cette parcelle.

Il existe 2 autres problèmes fonciers du même genre sur la commune :

- en parcelle N220 (0.26 ha)
- en parcelle E101 (0.41 ha)

Sur ces 2 parcelles il y a un empiètement de la part du propriétaire voisin sur la limite Est de la propriété communale. Il appartient à la commune de résoudre ces problèmes fonciers.

Une carte de ces différents litiges sera annexée au document d'aménagement (carte 10).

La surface planimétrée, à l'aide des photos aériennes ortho-normées du Système d'Information Géographique de l'ONF, est de 451 ha, surface proche de la surface cadastrale.

La surface retenue en gestion est donc identique à la surface cadastrale totale de l'aménagement forestier et arrondie à 2 décimales soit 450.84 ha.

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 1.

La surface boisée (440.87 ha) en début d'aménagement correspond aux parcelles boisées au 1^{er} janvier 2021 y compris celles passées en coupe rase récemment, en attente de reboisement.

Les surfaces non boisées sont majoritairement des pistes forestières.

La surface en sylviculture est identique à la surface boisée.

- **Etat des lieux**

Il n'existe pas de procès-verbal de délimitation ou de bornage. En revanche, les limites de gestion de la forêt sont bien matérialisées sur le terrain par des pistes, des fossés ou des ruisseaux.

On peut souligner des décalages de limites avec le parcellaire et les limites cadastrales et des empiètements qui existaient déjà avant 2010 (cf ci-dessus – problèmes fonciers).

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire de l'aménagement précédent a été légèrement modifié, la correspondance entre l'ancien et le nouveau parcellaire est disponible en annexe 3.

Certaines parcelles sont divisées en unités de gestion (sous parcelles) qui prennent en compte des différences de peuplement ou une gestion différente.

Il a donc été défini 29 parcelles et 65 unités de gestion.

La carte n° 2 détaille ce parcellaire et sous parcellaire forestier.

L'annexe 2 détaille la répartition entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier.

- **Concessions**

Aucune concession ou servitude ne concerne la forêt communale.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	9.97	16.49		424.38	450.84 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		450.58	0.26		450.84 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		450.84			450.84 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	450.84				450.84 ha

Les critères d'appréciation des enjeux sont détaillés au sein des chapitres dédiés à chaque enjeu. **La carte n° 3 localise ces différents enjeux.**

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée en ha	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	451 ha	<p>Prise en compte des risques fomes, armillaire, hylobe, scolytes et chenille processionnaire</p> <p>Le fomes (<i>Heterobasidion annosum</i>) : pathogène présent sur l'ensemble du massif aquitain ; il nécessite la mise en œuvre d'un traitement préventif lors des exploitations.</p> <p>L'armillaire (<i>Armillaria ostoyae</i>) : ce pathogène entraîne des mortalités sur des peuplements généralement affaiblis.</p> <p>Les scolytes (<i>Ips sexdentatus</i> ou <i>Tomicus piniperda</i>) : le risque important d'attaques des peuplements de pin par différents scolytes (Ips, Hylé-sine...) ou Pissodes est à prendre en compte lors des différentes opérations sylvicoles (travaux et coupes).</p> <p>L'hylobe (<i>Hylobius Abietis</i>) : des attaques sont à craindre si on ne respecte pas un délai de trois ans entre la date de la coupe rase et celle du reboisement des parcelles. Il faudra aussi surveiller les jeunes plantations se trouvant en bordure des coupes rases (insectes provenant des souches).</p> <p>La chenille processionnaire du pin (<i>Thaumetopoea pityocampa</i>) : Le développement des populations de chenilles est cyclique. Un traitement de lutte pourra être réalisé en cas de forte attaque, surtout dans les zones urbanisées ou à proximité d'équipements d'accueil du public.</p>

- Déséquilibre grande faune / flore	451 ha	L'impact des grands animaux sur les reboisements est fort : abrouissements et surtout écorçage fréquents des jeunes semis.
- Incendies	451 ha	Comme l'ensemble du massif landais, la forêt communale est soumise à un fort risque d'incendies. Respect des arrêtés préfectoraux imposant le nettoyage des abords des routes ouvertes à la circulation publique et interdisant, en toutes périodes, l'usage du feu en forêt.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	1.67 ha	Empiètement sur la propriété communale par les propriétaires voisins en parcelles cadastrales S360, N220 et E101.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		Sans objet sur la forêt communale
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	0	La desserte est suffisante et de bonne qualité.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0	Sols sableux peu sensibles
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	0	Aucun cours d'eau ne traverse la forêt communale.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	1b	Cabane de résinier
- Peuplements classés « matériel forestier de reproduction »		Sans objet sur la forêt communale
- Importance sociale ou économique de la chasse	451 ha	Importance sociale comme dans tout le département
- Pratique de l'affouage		Sans objet
- Contrats Fonds Forestier National en cours		Sans objet
- Dispositifs de recherche		Sans objet

- **Démarches de territoires**

La commune d'ESCOURCE fait partie de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande. Parmi les compétences de cette communauté de communes, les actions suivantes concernent indirectement la forêt communale : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Compétence acquise grâce à son adhésion au Syndicat mixte du bassin versant des Lacs du Born.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Le massif se situe sur un plateau dont l'altitude varie de 34 à 79 mètres.

L'altitude maximale se trouve au sud-est, parcelle 29.

L'altitude minimale se situe dans la partie nord-ouest du massif (parcelle 1).

Son réseau hydrographique se compose :

- de nombreux collecteurs et fossés d'assainissement créés lors des travaux d'assainissement du plateau landais et des reboisements de parcelles.

Du ruisseau d'Escource qui coule au nord des parcelles 4 et 30.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est de type Océanique aquitain.

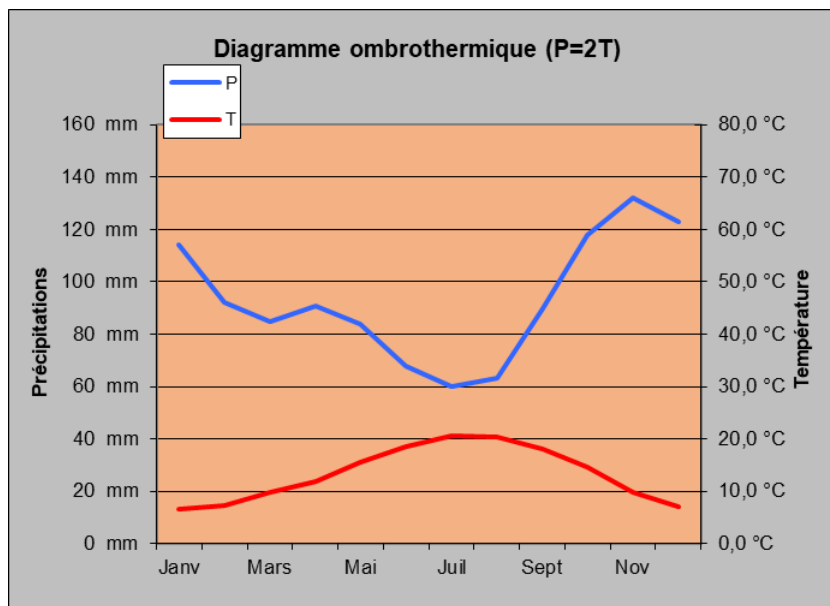
Les caractéristiques climatiques de la zone sont les suivantes :

(Source : Spatialisation des données ponctuelles des stations Météo-France à l'aide du modèle AU-RELHY © Météo-France, 2001 dans un rayon de 2,5km autour de la forêt (valeur moyenne sur la période 1981-2010))

Mois	P	Tmoy
Janv	114 mm	6,5 °C
Févr	92 mm	7,2 °C
Mars	85 mm	9,8 °C
Avr	91 mm	11,9 °C
Mai	84 mm	15,6 °C
Juin	68 mm	18,6 °C
Juil	60 mm	20,6 °C
Août	63 mm	20,4 °C
Sept	90 mm	18,0 °C
Oct	118 mm	14,6 °C
Nov	132 mm	9,8 °C
Déc	123 mm	7,1 °C
Total	1120 mm	
Moyenne	93 mm	13,4 °C

Températures moyennes annuelles	13,4 °C
Températures moyennes annuelles minimales	7,8 °C
Températures moyennes annuelles maximales	19,0 °C
Hauteurs de précipitations moyennes annuelles	1120 mm
Nombre de jours moyens annuels avec précipitations dont hauteur > 1mm/jour	132
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel sous abri	46

Ces conditions climatiques sont favorables au développement des arbres, avec une répartition des pluies tout au long de l'année et des températures moyennes mensuelles plutôt douces.



Les vents dominants sont d'ouest. Malgré son apparente clémence, le climat peut parfois varier de façon importante d'une année sur l'autre (gel, sécheresse, tempête). Ainsi, les accidents météorologiques exceptionnels sont assez nombreux. Parmi ceux-ci, il faut noter :

- le gel de janvier 1985,
- la tempête du 07/02/96, avec des vents orientés au Nord-Ouest,
- la tempête Martin du 27/12/99 : vents atteignant 160 à 180 km/h et orientés nord-ouest,
- la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Une telle fréquence d'accidents météorologiques expose donc fortement les peuplements aux risques de chablis si l'on considère la durée de l'âge d'exploitabilité d'un peuplement de pin maritime soit 40 à 50 ans environ.

• Géologie - Pédologie

Ce massif repose sur une couverture sableuse : « le sable des Landes ».

Les sols rencontrés sont des podzols hydromorphes (DUCHAUFOR, 1977).

Ces sols présentent une variabilité liée à la profondeur de la nappe phréatique et à l'éventuelle présence d'un horizon induré : l'aliôs.

Le massif d'Escource s'est donc développé sur des podzosols humiques (landes humides) ou sur des podzosols duriques (landes mésophiles).

• Unités stationnelles

Voir carte n° 4 : Carte des stations forestières

Cette carte synthétique prend en compte la station majoritaire de l'unité décrite.

Le micro-relief fait que sur une même parcelle des stations légèrement différentes peuvent se juxtaposer.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	% Surf boisée		
LS	Lande sèche	24.41	5	Potentialité faible	Néant Sauf dégâts liés aux tempêtes ou à de nouveaux ravageurs
LMS	Lande mésophile sèche	100.13	23	P 2 à 4 - Potentialité bonne	
LMH	Lande mésophile humide	76.00	17	P 1 à 3 - Potentialité bonne	
LH	Lande humide assainie	239.83	54	P 2 à 4 - Potentialité moyenne à bonne, suivant la profondeur de l'aliôs	
CA	Chênaie acidiphile	0.50	1	Sans objet	
ND	Milieus artificiels non décrits -Infrastructures	9.97		Sans objet	

Les landes humides :

La molinie (*Molinia caerulea*) recouvre généralement plus de 75% de la surface. La fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) est absente. En association avec la molinie, on retrouve fréquemment l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*, 30% de recouvrement en moyenne) ainsi que la Brande (*Erica Scoparia*, 10%). Il est normal que la somme des recouvrements fasse plus de 100% car ces trois espèces sont dans des strates différentes.

Les landes mésophiles humides :

Variante avec Pin maritime : La molinie est présente mais recouvre moins de 75% de la surface. En effet, la fougère aigle est également présente en taches discontinues. En association avec ces deux espèces majoritaires, on retrouve l'ajonc d'Europe et la brande.

Variante avec Chêne pédonculé : La strate arborée est composée de chêne pédonculé et la strate herbacée (Fougère aigle et molinie) est souvent moins bien représentée lorsque le couvert est dense.

Les landes mésophiles sèches :

La fougère aigle recouvre en nappe continue la surface.

Les landes sèches :

Fréquemment, la bruyère cendrée (*Erica cinerea*) accompagne la fougère dans ce type de station. Il y a peu ou pas de Molinie (pieds épars).

La particularité tient au recouvrement en bruyère cendrée et callune (*Calluna vulgaris*) qui est supérieur à celui de la Fougère aigle, signe de conditions xérophi les marquées.

En conclusion

Les stations les plus représentées, landes humides et mésophiles, sont des stations de productivité moyenne à bonne, qui permettent la production de bois d'œuvre de pin maritime de qualité.

La profondeur de l'ali os en lande humide peut limiter la potentialité de certaines parcelles, ainsi que l'affleurement de la nappe phréatique, au printemps sur certaines parcelles.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Voir carte n° 6 des types de peuplements et l'annexe n° 3 : « Tableau synthétique des peuplements ».

La forêt communale de ESCOURCE est composée majoritairement d'une futaie régulière de pin maritime.

A - Inventaires réalisés

La description des peuplements s'est appuyée sur l'analyse des photographies aériennes les plus récentes.

Tous les peuplements de plus de 11 ans ont été diagnostiqués.

Des inventaires ont été réalisés en prenant en compte l'hétérogénéité du peuplement suite aux tempêtes Martin et Klaus ;

Il a donc été réalisé des inventaires statistiques par placettes à surface définie, avec mesure des densités, diamètres et hauteurs.

Ces descriptions de peuplements ont permis, entre autres, de déterminer les caractéristiques dendrométriques nécessaires à la gestion forestière : hauteur dominante donc potentialité, densité, diamètre moyen et volume unitaire...

L'annexe 3 détaille, par unité de gestion, les données dendrométriques des peuplements.

B - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La date de référence choisie pour la typologie est janvier 2021.

Cette typologie des peuplements associe les paramètres suivants :

La structure :	F :	futaie régulière
	I :	irrégulier
	V :	vide
L'essence ou la composition du peuplement :	P.M :	pin maritime
	CHE :	chênes indigènes
	ZHM :	lagunes et zones humides
	EMP :	pare-feu et desserte
Le type d'installation	SL :	semis en ligne
	SB :	semis en bandes
	SN :	semis naturels
La classe d'âge	Par période de	cinq ans
	AT :	en attente de régénération après coupe rase

• Les classes de Potentialité

Classe 1 : hauteur dominante supérieure à 26,125 m à 40 ans

Classe 2 : hauteur dominante comprise entre 24,375 et 26,125 m, à 40 ans (moyenne de 25,25 m)

Classe 3 : hauteur dominante comprise entre 22,625 et 24,375 m, à 40 ans (moyenne de 23,5 m)

Classe 4 : hauteur dominante comprise entre 20,875 et 22,625 m, à 40 ans (moyenne de 21,75 m)

Classe 5 : hauteur dominante inférieure à 20,875 m, à 40 ans

La carte n° 5 et l'annexe 3 précisent, par unité de gestion, la classe de potentialité des peuplements. Les classes de potentialité sont parfois indiquées "à confirmer" pour de jeunes peuplements dont la hauteur dominante est inférieure à 9 mètres.

Les classes de potentialité retenues sont les suivantes :

Potentialité	Surface en ha			% de la surface en sylviculture
	Potentialité mesurée	Potentialité à confirmer	Total	
1	22.19	38.17	60.36	13.69
2	37.03	176.79	213.82	48.50
3	58.60	55.16	113.76	25.81
4	34.93		34.93	7.92
Feuillus	18.00		18.00	4.08
Total	170.75	270.12	440.87	100

Les peuplements de potentialité 1 à 3 représentent 88 % de la surface inventoriée en pin maritime. Parmi les jeunes peuplements la potentialité 2 est fréquemment rencontrée.

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Pin maritime	422.87	95.92
Robinier	1.51	0.34
Feuillus de diversification	15.73	3.57
Chênes indigènes et feuillus divers (saule, aulne, bouleau)	0.76	0.17

Le pin maritime est donc la principale essence du massif.

Les îlots de feuillus conservés au sein du massif ou créés suite aux reconstitutions Klaus ont avant tout des intérêts environnementaux et paysagers.

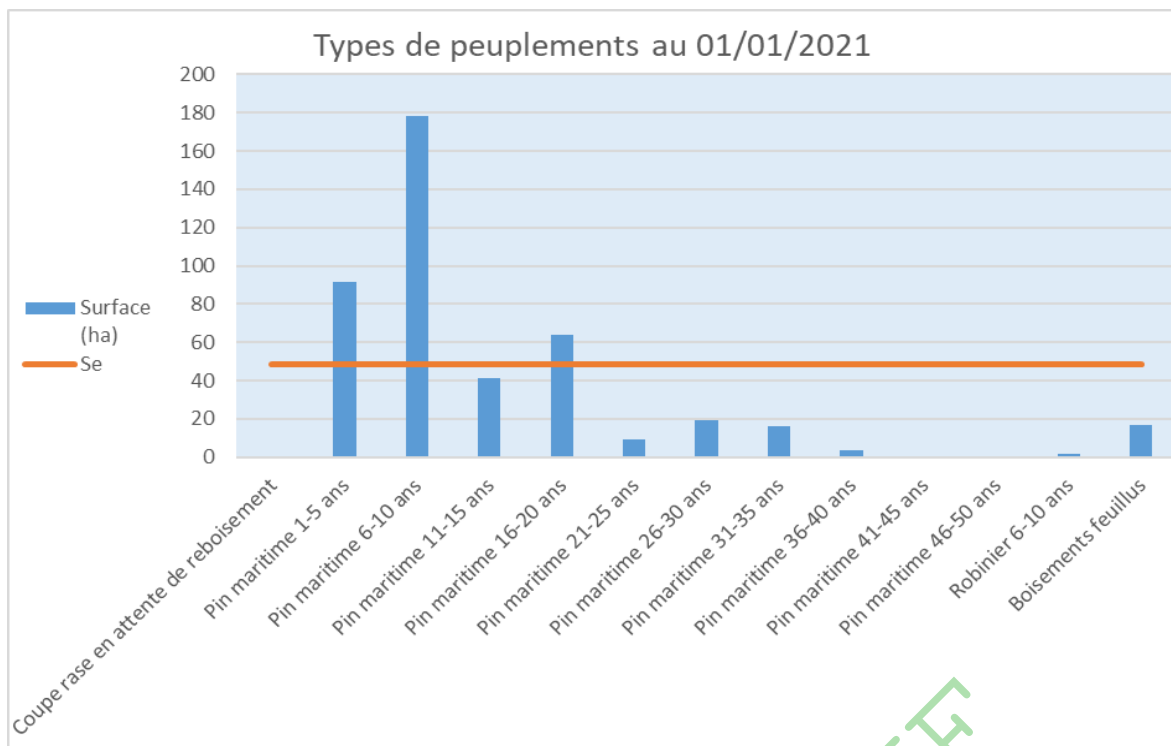
- **Dégâts tempête et scolytes**

Cette forêt a subi des dégâts très importants lors de la tempête Klaus de 2009, et a pu bénéficier du plan chablis pour la reconstitution des peuplements détruits :

- la récolte d'environ 10 700 m³ de chablis au sein du massif,
- le nettoyage de 223 ha de peuplement détruit ou endommagé,
- la reconstitution de 241 ha.

- **Répartition des types de peuplement en 2020**

Type de peuplements		Surface totale en ha	Surface en sylviculture	% de la surface totale	% de la surface en sylviculture
Futaie régulière de Pin maritime	Coupe Rase en attente de reboisement			0	0
	Pin maritime 1-5 ans	91.83	91.83	20.37	20.82
	Pin maritime 6-10 ans	177.96	177.96	39.47	40.36
	Pin maritime 11-15 ans	41.08	41.08	9.11	9.32
	Pin maritime 16-20 ans	63.73	63.73	14.14	14.46
	Pin maritime 21-25 ans	9.06	9.06	2.01	2.06
	Pin maritime 26-30 ans	19.12	19.12	4.24	4.34
	Pin maritime 31-35 ans	16.23	16.23	3.60	3.68
	Pin maritime 36-40 ans	3.73	3.73	0.83	0.85
	Pin maritime 41-45 ans			0	0
	Pin maritime 46-50 ans	0.13	0.13	0.03	0.03
	Robinier 6-10 ans, à reprendre en reboisement	1.51	1.51	0.33	0.34
Milieux dédiés à la biodiversité	Boisements Feuillus	16.49	16.49	3.66	3.74
	Lagunes				
	Infrastructures	9.97		2.21	0
	Total	450.84	440.87	100,00	100,00



L'histogramme des classes d'âges des peuplements de pin maritime de la forêt communale se caractérise par :

- une surface très importante de jeunes peuplements (moins de 10 ans) : 271 ha,
- aucune surface en attente de reboisement, mais la nécessité de reprendre le boisement en robinier, plantation avec un taux de reprise très faible (Plle 24c : 1,51 ha).
- un fort déséquilibre des classes d'âges avec seulement 48 ha de peuplement de plus de 20 ans.
- une surface de boisements feuillus intéressante suite aux reboisements de diversification prévus lors des reconstitutions Klaus.

Les rares peuplements adultes sont fréquemment en sous densité. En effet ils ont subi des dégâts des tempêtes successives, Martin en 1999 et Klaus en 2009.

Les peuplements âgés de 10 à 20 ans sont des peuplements bien venants, qui bénéficieront d'une sylviculture dynamique à 4 éclaircies. Seules les parcelles 16b et 28b ont subi une grosse pression du gibier. La parcelle 28b ayant également subi des dégâts de la tempête sera classée dans le groupe de régénération au vu de sa faible qualité.

Les jeunes reboisements effectués ces dix dernières années par plantation ont une bonne croissance avec un grand nombre de peuplement ayant atteint plus d'1 mètre de pousse annuelle en 2020.

Mais ils subissent des dégâts localement très importants dus aux cervidés :

- abrouissements les 2 premières années,
- frottis puis écorçages les années suivantes pouvant atteindre des dégâts supérieurs à 40%.

Certains peuplements sont compromis, l'exemple le plus frappant se trouve en parcelle 27b. En effet sur un tiers de la parcelle (1.8 ha environ), la densité ne permettra qu'une seule éclaircie et sur l'autre partie de la parcelle (2.89 ha environ) il est prévu de réaliser 3 éclaircies au lieu de 4.

Dans un premier temps il avait été envisagé de reboiser la partie la plus touchée de la parcelle mais il s'agit d'une surface assez faible. De plus le problème de gibier n'étant pas résolu un nouvel investissement sur cette parcelle ne semble pas opportun.

A noter qu'en plus des dégâts de gibier, une campagne de reboisement sur 9 ha a eu lieu en 2018 suite à de fortes mortalités dues au pissode (parcelles 21a partie, 22a partie et 27a)

Concernant les peuplements feuillus, on distingue :

- des peuplements naturels feuillus, généralement peu denses, conservés à proximité du Ruisseau d'Escource soit 0.76 ha (parcelles 4f et 30).
- les îlots de diversification créés lors des reboisements Klaus soit 15.73 ha. Dans ces îlots ont été planté : Chênes Liège, Bouleaux, Chênes tauzin et Chênes pédonculé notamment. Le taux de reprise est variable en fonction des zones, avec environ 70% de réussite en moyenne.

C - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique**

Application de l'aménagement passé	Surface	Observations
Surface à régénérer prévue	105 ha 167 ha	Surface à reconstituer Surface à raser et à reboiser
Surface effectivement régénérée les 10 dernières années	287 ha	Dont 267 ha subventionnés
Surface non reconstituée	0 ha	

Les 105 ha prévus en reconstitution l'ont été durant cet aménagement.

Sur les 167 ha prévus en régénération, 18 ha ont été reconstitués en s'appuyant sur la régénération naturelle, et 132 ha ont été reboisés par plantation. Soit 150 ha reboisés au lieu de 167 ha prévus.

13.5 ha n'ont pas été reboisés car les peuplements n'étaient pas murs, 0.5 ha ont été classés en ILV au lieu d'être reboisés et 3 ha ont été distraits.

Ensuite 34 ha de reboisement par plantation ont eu lieu alors qu'ils n'étaient pas prévus à cause de problèmes de scolytes.

Donc pour résumé 182 ha ont été régénérés par plantation après coupe rase au lieu des 167 ha prévus. 105 ha ont été reconstitués comme prévu. Donc au total c'est 287 ha qui ont été régénérés en 10 ans.

Les surfaces détruites suite à Klaus ont bénéficié des aides des plans chablis pour le nettoyage et la reconstitution.

Le tableau ci-après résume les surfaces aidées et les aides perçues.

Tous les reboisements ont été réalisés par plantation hormis la 3b, la 23a et la 29 qui ont été régénérées naturellement.

La réussite de ces reboisements est bonne et ce sont maintenant, pour la plupart, des boisements productifs et vigoureux.

Néanmoins des dégâts de cervidés importants allant jusqu'à 40 voire 60% d'écorçage viennent affaiblir et déprécier ces peuplements qui représentent l'avenir de la forêt communale. Certaines parcelles telle que la parcelle 27 ont un avenir incertain voir compromis par ces dégâts.

La commune d'Escource a donc effectué un effort important pour la reconstitution de sa forêt suite à la tempête Klaus.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	9.97	16.49		424.38	450.84 ha

Un enjeu de production fort est retenu pour tous les peuplements réguliers de pin maritime et de robinier. Les boisements feuillus qui sont en grande majorité des plantations de diversification issues des reconstitutions Klaus ont été classés en enjeu de production « faible ».

La surface « sans enjeu » concerne les zones non boisées, principalement des infrastructures de desserte.

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Suivant le Guide de Sylviculture du Pin maritime de lande (ONF 2003), la production biologique de ce massif pourrait être estimée à :

Essence	Surface en ha	Production en volume (m ³ /ha/an)	Total en m ³ /an
Pin maritime P 1 et 2	274	12,4	3 398
Pin maritime P 3	114	11,0	1 254
Pin maritime P 4	36	9,9	346
Autres feuillus	18	2	36
TOTAL	441	11.4	5 034

Ces valeurs sont très indicatives car elles s'appliquent à des peuplements conduits de manière optimale (après réfaction de 20 % pour les vides).

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

L'annexe 4 détaille les récoltes de bois sur la période 2011 – 2019.

Volumes récoltés							
Régénération		Amélioration		Produits accidentels		Total	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement							
9 610	14 138	3 440	4 137		10 692	13 050	28 967
en m³ /an récoltés au cours de l'aménagement							
961	1 570	344	460		1 188	1 305	3 218

L'écart de volume constaté entre les prévisions et les réalisations s'explique par :

- une récolte supérieure en coupe de régénération et dans une moindre mesure d'amélioration, par rapport aux prévisions ; les volumes prévisionnels étaient sous-estimés.
- la récolte de 10 000 m³ de produits accidentels issus de la tempête Klaus.

Les bois furent majoritairement vendus en bloc et sur pied ou sur pied à la mesure.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité	Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			suffisante oui/non			
Pistes forestières	revêtues	1.5 km	OUI	Bon		DFCI Cynégétique
	empierrées	3.1 km	OUI	Bon	Dégradations ponctuelles dues à l'hydromorphie hivernale	
	terrain naturel	30 km	OUI	Bon		
Demi - pistes et chemin d'exploitation		30 km	OUI	Bon	Dégradations ponctuelles dues à l'hydromorphie hivernale	DFCI Cynégétique

Le réseau de pistes et routes forestières est conséquent et permet aux engins de débardage d'évoluer dans de bonnes conditions.

La carte n°7 des équipements de desserte et de DFCI localise ces infrastructures.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		450.58	0.26		450.84 ha

Les zones à enjeux reconnus concernent la parcelle 30 qui est classée en zone Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born ».

Le reste du massif est classé en enjeu ordinaire bien que nous ne disposions pas d'inventaire exhaustif de la flore et de la faune locale de cette forêt.

A noter que le ruisseau d'Escource passe à proximité des parcelles 4 et 30, il est potentiellement un site important pour la biodiversité.

Son emprise ne relève pas du régime forestier.

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)		Pas de classement réglementaire	
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotopie protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			Néant
Parc naturel régional	0		Néant
Natura 2000 Habitats (ZSC)	0.1	ZSC	Document d'objectifs NATURA 2000 FR7200714 Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		Néant
ZNIEFF de type I	0		
ZNIEFF de type II	0		
Mesures de compensation environnementale en cours	0		
Contrats Natura 2000 en cours	0		

Seule une partie de la parcelle 30 de la forêt communale bénéficie sur une surface de 0,10 ha d'un statut de protection réglementaire environnemental ; elle est située dans le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born ». Classée en Natura 2000 au titre de la Directive Habitats.

- **Eaux de surface**

Cours d'eau

Classification des cours d'eau	Longueur cumulée	Conséquences pour la gestion	Nom des cours d'eau
Cours d'eau au titre de la Police de l'eau	0.5 km	Préservation des peuplements feuillus de rive.	Ruisseau d'Escource : parcelles 4 et 30

L'emprise de ces "crastes" ou ruisseaux n'est pas au régime forestier mais des parcelles de la forêt communale les jouxtent.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

La préservation des zones humides est nécessaire ; les actions préconisées devront, pour les lagunes et landes humides, limiter la colonisation par des ligneux en veillant au recul de la lisière forestière.

Depuis plusieurs années, la commune d'Escource accorde une importance grandissante à la conservation des feuillus naturels lors des coupes et travaux.

Des contraintes spécifiques liées à la conservation de ces feuillus sont donc imposées aux exploitants et aux entrepreneurs forestiers.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt**

Bien que nous ne disposions de données naturalistes exhaustives sur cette forêt, les espèces suivantes sont potentiellement présentes sur le massif communal.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Faux cresson de Thore <i>Thorella verticillatinundata</i>	Zones humides de la forêt communale et "crastes"	Préservation des zones humides	National – annexe 1 Directive Habitats annexes 2 et 4
Rosolis intermédiaire- <i>Drosera intermedia</i>	Zones humides de la forêt communale et "crastes"		National – annexe 2
Faune remarquable			
Fadet des laiches <i>Coenonympha oedippus</i>	Landes humides	Préservation de landes ouvertes aux abords des zones humides Maintien de landes à molinie	OUI
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Landes	Préservation de landes	OUI
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Pistes enherbées	Préservation de zones enherbées	OUI
Nombreux rapaces dont Circaète Jean le Blanc	Massif adulte	Conserver une mosaïque de peuplements	OUI

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

En rapport avec les stations forestières identifiées et selon la nomenclature Corinne Biotope (CB), la forêt est composée dans sa grande majorité par l'Habitat CB 42.813.

Cet habitat correspond aux plantations de pins maritimes des Landes (Bois de *Pinus pinaster* du Sud-Ouest de la France autres que les formations dunaires) et est entièrement artificiel.

Il correspond au reboisement ancien des landes humides atlantiques méridionales (CB 31.12) et des landes mésophiles aquitano-ligériennes (CB 31.239).

L'Habitat CB 42.813 n'est pas un habitat prioritaire de la Directive Habitats.

En dehors de cet habitat forestier, il faut noter au moins 2 types d'habitats d'intérêt communautaire :

Habitats Dénomination phyto- sociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Néant					
Habitats d'intérêt communautaire					
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica Tetralix</i>	NON	4010	31.11	Respect des zones humides et des zones tampon des lagunes	Présence potentielle autour dans des dépressions humides
Chênaie mélangée (pédunculé et tauzin) du massif landais	NON	9230-1	41.65	Ilots et lisières feuillus sur landes mésophiles Conserver une vocation feuillue à ces milieux	Ilots feuillus et parcelle 4f, 30

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		450.84			450.84 ha

Les enjeux sont locaux sur l'ensemble du massif

A - Accueil et paysage

- **Classement réglementaire**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé			Sans objet	
Site inscrit				
Monuments historiques				
Zonage archéologique				

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation**

Ce massif, à travers ses peuplements de pin maritime, ne présente pas d'intérêt paysager particulier par rapport aux paysages traditionnels du département des Landes caractérisés par l'alternance d'espaces agricoles et de peuplements forestiers, représentés quasiment exclusivement par des futaies régulières de pin maritime.

La nature des peuplements et la topographie des sites en forêt communale sont ceux présents sur le territoire du « plateau landais » des landes de Gascogne.

Néanmoins quelques éléments de diversification existent, en particulier des îlots feuillus.

Aucun peuplement n'est visible depuis les zones habitées mais les interfaces avec des routes publiques fréquentées sont les suivantes :

- RD 63, d'Escource à Labouheyre : 1.17 km de covisibilité

La sensibilité paysagère de ces interfaces est modérée :

- les usagers de ces routes ayant un déplacement rapide, la sensibilité paysagère est moindre,
- les linéaires concernés sont relativement faibles.

Aucun sentier pédestre ou équestre ne traverse la propriété communale.

- **Les cabanes de résiniers**

Il demeure une cabane de résinier parcelle 1. Deux autres cabanes sont situées au sein des parcelles 18 (parcelle cadastrale : E40 – 26m²) et 19 (Parcelle cadastrale : E63 – 24m²) ; ces parcelles cadastrales ne sont pas rattachées au régime forestier.

Elle constitue un témoignage d'une activité passée importante en forêt : le gemmage.

Son entretien permettrait de conserver un vestige intéressant, mémoire d'une histoire économique et sociale importante pour le territoire des Landes de Gascogne au cours du XX^{ème} siècle.

- **Nuisances constatées sur le massif**

Il n'y a pas de nuisance particulière constatée sur le massif.

- **Classement aux documents d'urbanisme**

La commune d'Escource dispose d'un PLU, celui-ci classe l'ensemble du territoire forestier en zone 'N', ce qui est en accord avec la préservation du milieu forestier.

B - Ressource en eau potable

Sans objet en forêt communale.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	450.84				450.84 ha

Cette forêt n'a pas de rôle de protection spécifique.

Cependant, elle est soumise au risque « feux de forêt ».

Cette problématique est détaillée au chapitre 2.5.6.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

La gestion des forêts publiques est multifonctionnelle. Elle cherche à prendre en compte les différents enjeux analysés dans les chapitres précédents et rappelés dans le code forestier :

Article L.121-3 du code forestier : « Les bois et forêts relevant du régime forestier satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général soit par l'accomplissement des obligations particulières prévues par ce régime, soit par une promotion d'activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et de la recherche scientifique. »

La gestion de la forêt communale d'ESOURCE s'inscrit pleinement dans ce cadre. Les objectifs de gestion déclinés ci-après chercheront à concilier et équilibrer les différentes fonctions de la forêt au regard des différents enjeux. Il s'agira également de renforcer pour le long terme la capacité de la forêt à assurer ces mêmes fonctions.

En synthèse des éléments d'analyse précédents sur l'état des peuplements et en accord avec la commune propriétaire pour les orientations de gestion, on peut proposer :

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Stations de bonne potentialité permettant la production de bois d'œuvre de pin maritime dans de bonnes conditions	Adopter le mode de sylviculture à la potentialité de la station. Mettre en place les éclaircies des jeunes peuplements de façon dynamique
Déséquilibre des classes d'âges avec de nombreux jeunes peuplements issus des peuplements reconstitués après la tempête Klaus	Mener une sylviculture dynamique dans les jeunes peuplements classés en amélioration Prévoir des recettes déséquilibrées sur cette durée d'aménagement à intégrer aux budgets communaux
Quelques parcelles en régénération de surface importante et regroupées sur des secteurs géographiques	Création de sous parcelles pour les surfaces les plus importantes et répartition dans l'espace et le temps des coupes rases
Fonction écologique	
Présence d'une flore remarquable à proximité des zones humides et cours d'eau	Préservation de ces milieux
Rareté des feuillus dans certains peuplements	Conserver tous les sujets existants, limiter les débroussailllements et entretenir les plantations de diversifications réalisées.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Faible fréquentation de la forêt. Paysage caractéristique du département des Landes	Pas d'actions spécifiques. La préservation des feuillus et le maintien des zones humides et lagunes participera à la conservation et l'amélioration des paysages
Protection contre les risques naturels	
Sans objet	Sans objet

Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Risques forts d'incendies sur la totalité du massif	Respect des arrêtés préfectoraux imposant le nettoyage des abords des routes ouvertes à la circulation publique et interdisant en toutes périodes l'usage du feu en forêt Entretien des points d'eau, pistes et pare-feu
Dégâts importants causés par les tempêtes et les crises sanitaires	Prendre en compte le risque tempête dans la sylviculture et les travaux Respecter les mesures préventives et curatives de lutte contre les insectes xylophages
Déséquilibre sylvo-cynégétique constaté sur le massif	Diminution des populations de cervidés, Suivi des dégâts sur les reboisements, Adaptation des plans de chasse et de la pression de chasse

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	440.87	438.15
Sous-total : surface en sylviculture de production	440.87	438.15
Hors sylviculture de production	9.97	11.26
Total : surface retenue pour la gestion	450.84	449.41

Le traitement de la futaie régulière est retenu pour tous les peuplements en sylviculture de la forêt communale.

Les peuplements feuillus issus de plantations ou de semis naturels bénéficieront d'une sylviculture qui aura pour objectif de les améliorer et de les pérenniser.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Pin maritime	Potentialité 1	60,36	35	40	Chênes indigènes	Landes mésophiles humides et humides assainies
	Potentialité 2	213,82	40	40	Chênes indigènes	Landes mésophiles humides et humides assainies
	Potentialité 3	113.76	45	40	Chênes indigènes	Landes mésophiles humides et humides assainies
	Potentialité 4	34.93	50	40	Chênes indigènes	Toutes stations
Feuillus divers : chênes, etc.		18.00	120	45		Toutes stations dont ripi-sylve
Total surface en sylviculture		440.87				

Les critères d'exploitabilité sont conformes au Schéma Régional d'Aménagement.
 Les peuplements bénéficieront d'une sylviculture dynamique permettant d'atteindre le plus rapidement possible les diamètres d'exploitabilité retenus.

Les chapitres suivants détaillent les mesures prises en compte afin de limiter l'impact des tempêtes sur les peuplements et permettre ainsi de continuer la production de bois d'œuvre sur le massif.

Le document ONF 2009 : « Stratégie de reconstitution des forêts publiques du plateau landais après la tempête Klaus – Pour façonner une forêt productive plus stable », préconise de travailler sur les thèmes d'une forêt plus stable et plus diversifiée.

Le chapitre lié à la prise en compte du risque tempête détaille le contenu de cette étude.

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme					Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu		
Néant						

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité (+ de 70 ans)	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité (diamètre d'exploitabilité), ou qui ne gagneront pas à vieillir	20.09 ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères minimaux d'exploitation (Age théorique d'exploitabilité moins 5 ans)	11.83 ha
Total	31.92 ha
Dont 20 ha théoriquement mûrs sur la période	

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		31.92 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		0 ha	
Surface d'équilibre (Se)		146.10 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		32.97 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3,8	32.97 ha	0 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3,8	32.97 ha	32.97 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		1.51 ha	
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution		97.44 ha	

La surface de peuplements mûrs, 20.09 ha, correspond aux peuplements qui ont atteint ou qui atteindront les critères optimaux d'exploitabilité (voir tableau du chapitre 2.2.2), ainsi que des peuplements qui ne gagneront pas vieillir : peuplements avec mortalités dues à l'armillaire et au fomes.

La surface de vieillissement (Sv): 0 ha, a été définie avec un âge limite de 70 ans pour le pin maritime. Cette contrainte de vieillissement correspond aux peuplements ayant atteint les âges d'exploitabilité mentionnés ci-dessus avant le 01 janvier 2036.

La surface d'équilibre (Se), 146.10 ha, correspond à la surface théorique à régénérer sur la période qui conduirait au plus vite vers l'équilibre des peuplements en appliquant les critères optimaux d'exploitabilité des essences objectifs.

Le groupe de régénération (GR), 32.97 ha comprend l'ensemble des parcelles où la coupe rase sera inscrite à l'état d'assiette durant la durée de l'aménagement.

Le Guide de Sylviculture du Pin maritime préconise une régénération par coupe rase. La surface de peuplements à ouvrir (So) est donc égale à la surface de peuplements à passer en coupe définitive ou surface à terminer (St).

Le groupe de reconstitution (Srec), 1.51 ha, comprend les parcelles en attente de reboisement en début d'aménagement ; il s'agit de la parcelle reboisée robinier, avec un faible taux de reprise.

La surface de régénération acquise (Sa) en fin d'aménagement (97.44 ha) est constituée par les unités de gestion qui dépasseront une hauteur de 3 m au cours de l'aménagement, que cette régénération ai été démarrée avant le début de l'aménagement ou au cours de l'aménagement.

Pour les peuplements du plateau landais cette hauteur de 3 m correspond à un âge de 5 ans.

Le groupe de régénération (32.97 ha) est donc moins important que la surface d'équilibre (146.10 ha), mais supérieur à la surface de peuplements mûrs (20.09 ha).

Les peuplements retenus au groupe de régénération sont les peuplements mûrs, ainsi que quelques parcelles plus jeunes qui gardent des traces des différentes tempêtes.

Les parcelles disponibles non régénérées sont :

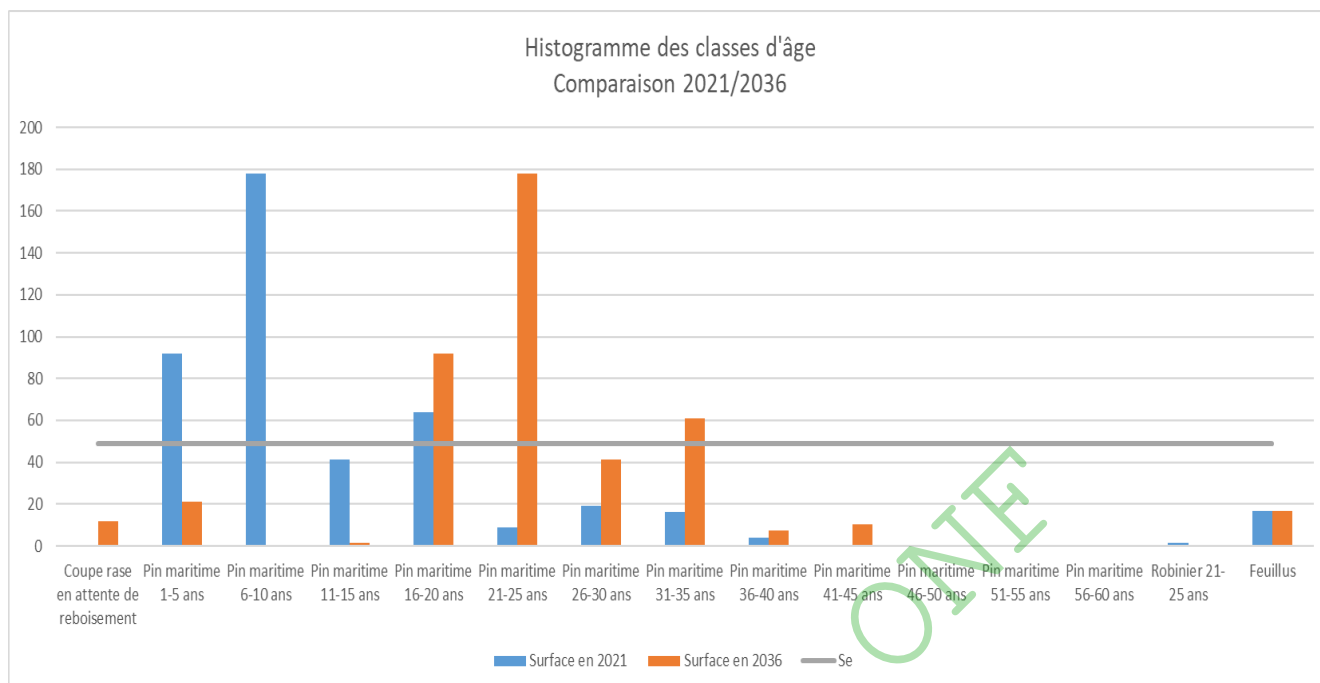
- 2 petites parcelles classées en îlot de vieillissement (3a et 5b) soit 0.46 ha.
- la parcelle 4a qui est classée comme étant disponible mais qui n'atteindra qu'un diamètre de 33 cm selon le simulateur de croissance.

Certaines parcelles conservées s'approcheront ou dépasseront de peu leur âge théorique d'exploitabilité :

Parcelles:	Age en 2035	Potentialité
• 4a	43 ans	potentialité 3

- Il est extrêmement difficile d'équilibrer l'histogramme des classes d'âge lors de cet aménagement. Les peuplements sont encore trop jeunes pour qu'on puisse anticiper leur exploitation pour équilibrer la forêt.

Au 1^{er} janvier 2036, l'histogramme des classes d'âges de pin maritime devrait être le suivant :



La surface disponible en 2036 devrait comprendre :

- tous les peuplements de + de 26 ans, soit 119 ha
- une partie des peuplements âgés de 21 à 25 ans (178 ha) en 2034, et de fertilité 1 et 2.

La surface disponible en 2036 sera donc compatible avec le renouvellement d'une surface au moins égale à la surface d'équilibre.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

Voir le détail des groupes en annexe 5

Groupe	Sous groupe	Surface retenue en gestion (ha)	Surface en sylviculture (ha)
Régénération		32,97	32,97
Reconstitution		1,51	1,51
Ilot de vieillissement		0,46	0,46
Amélioration		405,93	405,93
Hors sylviculture		9,97	
Total		450,84	440,87

- **Carte d'aménagement**

Voir la carte n° 8.

2.5 Programme d'actions pour la période 2021 – 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Régularisation des problèmes de limites avec notamment la distraction de la parcelle 2	Parcelle 2, 3, 10, 17			I
FON 2	1	Mise en place de 2 panneaux d'entrée de forêt	RD 63 : 2			I
FON 3	2	Déclassement des chemins ruraux reboisés				
Coût total FONCIER (€)						
Coût moyen annuel FONCIER						

A ce jour aucune signalétique n'indique que l'on traverse, ou que l'on pénètre en forêt communale d'Escource.

La pose de panneaux normalisés serait donc judicieuse le long des voies ouvertes à la circulation publique.

- **Concession**

L'ONF n'a pas connaissance d'un éventuel contrat de concession.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Application :

- du Guide de Sylviculture du Pin maritime de lande (ONF - 2003),
- des Itinéraires Techniques de Travaux (ITTS) du pin maritime de lande (ONF – 2010),
- du Schéma Régional d'Aménagement : Plateau Landais.

B - Coupes

- **Programme de coupes des peuplements résineux**

L'annexe 6 résume les itinéraires sylvicoles applicables.

L'annexe 7 détaille, par année, les UG et les surfaces à parcourir, le type de coupes ainsi que les volumes présumés réalisables.

Ces coupes figurent également dans **l'annexe 9 « Planning annuel des coupes et travaux »**.

Le programme prévisionnel des coupes proposé prend en compte :

- la densité réelle des peuplements pour les parcelles diagnostiquées,
- les âges théoriques de déclenchement de la première éclaircie pour les jeunes peuplements non diagnostiqués,

- la nécessité de regrouper certaines coupes (dans l'espace et le temps) afin de proposer des lots viables à la commercialisation,
- la volonté d'essayer d'homogénéiser annuellement les surfaces parcourues et volumes récoltés.

La dénomination de la coupe d'amélioration ne prend pas en compte le rang de l'exploitation effectuée dans la parcelle mais les caractéristiques de l'opération à mener par rapport aux normes sylvicoles : densité après éclaircie, caractéristiques des produits sortis, nombre de passages restants.

Les itinéraires proposés prévoient 4 éclaircies dans des conditions optimales.

Dans les conditions optimales, la première éclaircie sera déclenchée dès que la hauteur dominante du peuplement atteindra 9 à 10 mètres pour les peuplements issus de semis en lignes ou de plantations.

Pour les parcelles reboisées en début d'aménagement, cette première éclaircie est programmée à 12 ans (adapté si le reboisement est effectué par plantation mais probablement un peu trop tôt si la parcelle est semée).

Des diagnostics avant E1 devront donc être systématiquement réalisés afin de valider ou de modifier la programmation de ces premières éclaircies.

Les rotations varient de 4 à 8 ans, suivant la fertilité et le rang de l'éclaircie.

Les coupes de faible surface ont été généralement regroupées avec des exploitations de parcelles voisines, entraînant parfois un décalage avec la rotation théorique.

Concernant les coupes de régénération :

- certaines parcelles ont été divisées en 2 ou 3 unités de gestion afin de limiter la surface rasée d'un seul tenant,
- il a été tenté de disperser ces coupes rases dans l'espace et le temps afin de constituer une mosaïque de peuplements permettant :
 - o de façonner un massif plus diversifié (dans ses âges), donc plus résilient aux incidents climatiques et aux tempêtes,
 - o de maintenir une ambiance forestière plus favorable aux régénérations,
 - o de limiter l'impact paysager des coupes rases.

• **Volume présumé récoltable**

Type coupe	Volume bois fort total sur écorce à récolter	
	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant l'aménagement (m ³)
E1	276	4147
E2	551	8264
E3	368	5512
E4	208	3118
RA	534	8017
Totaux	1937	29057

Cette récolte annuelle est donc inférieure à celle constatée sur les 9 ans passés (3 218 m³). Elle demeure inférieure à la production biologique théorique (5 034 m³), ce qui est tout à fait compréhensible vu la moyenne d'âge très jeune de cette forêt.

Les tableaux de l'annexe 10 – Bilan Economique, détaillent les surfaces et volumes prévisionnels à récolter par an.

Une estimation de la recette annuelle est également mentionnée.

En accord avec le propriétaire, les prix de vente unitaires moyens retenus pour les bilans financiers sont les suivants :

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

La forêt étant bien desservie et les infrastructures étant en bon état il n'est pas prévu de travaux d'amélioration de la desserte.

D – Travaux sylvicoles

L'**annexe 8** détaille les principaux itinéraires techniques sylvicoles (ITTS) de reboisement et d'entretien pouvant être mis en œuvre par le propriétaire.

- **Reboisement en pin maritime**

La surface à reboiser sur les 15 ans à venir devrait être de 22,68 ha provenant de :

- 21,17 ha du groupe de régénération (coupes rases effectuées entre 2021 et 2032) et 1,51 ha du groupe de reconstitution.

Sur la forêt communale d'Escource, les reboisements s'effectuent majoritairement par plantation. Et il s'agissait d'un choix d'itinéraire logique au vu des nombreux avantages de la plantation par rapport au semis :

- Les prix de la graine ayant fortement augmenté ces dernières années, le coût total de l'itinéraire semis est donc devenu supérieur à celui d'une plantation.
- Des plantations avec des plants issus de matériels génétiques améliorés (pin maritime VF3 ou hybride landes x Corse) permettraient :
 - de mieux valoriser les bonnes stations (landes humides assainies ou mésophiles) grâce à des peuplements avec une meilleure rectitude et une branchaison plus fine,
 - de tolérer un travail du sol moins fin que dans le cas d'un semis,
 - de mieux supporter un engorgement printanier les 2 premières années,
 - de ne pas avoir à effectuer de dépressage, travaux effectués actuellement par le personnel communal,
 - de limiter le risque fomès, pathogène qui peut se développer suite aux dépressages.

Mais la pression des grands animaux met en danger ces plantations, avec déjà un avenir compromis pour certaines d'entre elles. L'équilibre sylvo-cynégétique doit être rétabli sur le massif. Les populations de cervidés ne doivent pas être un frein au renouvellement de la forêt.

Pour répondre à cette attente, la municipalité souhaite alterner entre des semis en ligne et des plantations de pin maritime mais en prévoyant une densité de plantation de 1 500 tiges/ha. L'objectif étant de disposer d'un peuplement complet avant première éclaircie, même en cas de dégâts de gibier.

Pour les bilans financiers, l'itinéraire 3PM52 (semis en ligne) est retenu pour 50 % de la surface à reboiser et l'itinéraire plantation (3PM72) est également retenu pour 50% de la surface.

L'itinéraire définitif sera choisi et validé par le propriétaire lors de la réalisation effective des travaux.

Lors de la préparation du sol, la pulvérisation du labour en bande sera pratiquée de telle façon à ce qu'elle comble la dérayure du labour, handicap pour l'enracinement des arbres.

Le premier entretien du semis ou de la plantation devra être effectué au rouleau landais mais pour les entretiens ultérieurs le gyrobroyeur sera favorisé afin de préserver le système racinaire des jeunes arbres.

Dans le cas de semis, un dépressage unique sera réalisé lorsque les jeunes arbres atteindront 1.5 m de hauteur.

Enfin l'élagage des arbres d'avenir pourra être pratiqué avant la première éclaircie pour tous les peuplements de potentialité 1, 2 ou 3.

Cette intervention n'est pas chiffrée au programme des travaux.

- **Programmes de travaux**

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La prise en compte de la biodiversité courante implique de :

- conserver, valoriser et laisser se développer les feuillus,
- conserver les stations de plantes patrimoniales lorsqu'elles sont connues,
- maintenir en évolution naturelle des ouvertures de moins de 1 ha issues de perturbations ou de mortalités,
- conserver des arbres morts au sein des parcelles,
- conserver les lagunes et les zones humides,
- mettre en œuvre des mesures environnementales liées à la reconstitution :
 - o lors des travaux de régénération en conservant tous les feuillus,
 - o en ne reboisant pas certaines lisières,
 - o par plantation de lisière feuillue,
 - o en veillant à conserver et restaurer les zones humides.
- préserver la régénération naturelle lorsqu'elle est présente.

Dispositions en faveur de la faune sauvage

Les mesures précisées ci-après permettront de protéger de manière satisfaisante les espèces animales patrimoniales présentes sur le site.

Ces actions porteront sur :

- la conservation des feuillus qui permet de diversifier les milieux et d'augmenter la capacité d'accueil pour la faune,
- les coupes :
 - o à partir de la 3ème éclaircie interdiction des coupes du 15 avril au 15 août si des nids habités de rapaces sont observés sur l'emprise de la coupe (extension jusqu'au 15 septembre pour le circaète),
 - o conservation des arbres avec nids lors des martelages, même si ces nids ne sont pas temporairement habités,
- les travaux :
 - o lorsqu'une zone de nidification d'une espèce patrimoniale est connue, imposer des restrictions en fonction de la nature des travaux et des espèces à protéger,
 - o conserver des lisières embroussaillées à proximité des coupes rases et des pistes forestières,
 - o réaliser l'entretien des pare-feu en dehors des mois de mai, juin et juillet, période de floraison des graminées, propice à de nombreux insectes, et de reproduction de l'avifaune nichant au sol,
 - o privilégier les débroussailllements des peuplements hors période de nidification (automne, hiver).

Le propriétaire adhère donc aux engagements suivants :

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Adhésion au système de certification PEFC		450
Maintien de milieux ouverts	OUI, zone tampon des lagunes, trouées	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Lagune et zones tampon	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	OUI, feuillus	

Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Arbres disséminés au sein des parcelles
Conservation de bois mort au sol	OUI
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Suivant les opportunités
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Prise en compte des feuillus du sous étage
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	En particulier pour les feuillus
Non-introduction d'espèces génétiquement modifiées	OUI
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 1 hectare issues de perturbations (chablis)	OUI
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Conservation des feuillus en lisière
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI, voir ci-avant

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

D'une manière générale :

- les lagunes et zones très humides seront conservées lors des travaux et des coupes en forêt et, surtout, elles ne seront ni reboisées ni assainies. Une zone tampon de 5-10m (pour les plus petites) à 20-25m (pour les plus grandes) sera laissée lors des reboisements et des éclaircies. Le but est d'entretenir une mosaïque de milieux et la juxtaposition de strates hétérogènes.
- pour que l'alimentation en eau puisse bien se faire, il est recommandé de ne pas avoir de ligneux au centre de la lagune. Si des ligneux sont présents, ils devront être progressivement supprimés.

Lors des éclaircies, les zones tampons pourront être agrandies en martelant de façon dynamique les pins au bord des lagunes qui poussent généralement moins bien.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes							
b- Actions contractuelles , conditionnées par des financements externes (mesures de compensation environnementale, autres financements)							
- <i>Actions contractuelles potentielles</i>							
Coût total BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€)							
Coût moyen annuel BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€/an)							

C – Documents techniques de référence

La prise en compte de la biodiversité courante est définie dans :

- l'instruction en vigueur sur la biodiversité,
- le Schéma Régional d'Aménagement du « Plateau Landais »,
- le document "Application pratique de la clause de diversification dans la reconstitution d'après tempête Klaus" (CRPF/DRAAF/ONF).

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Les enjeux sont faibles sur une grande partie de la forêt communale.

Les mesures de gestion suivantes permettront de favoriser la diversité paysagère du massif :

- conservation des feuillus lors des coupes et travaux
- diminution de l'impact paysager des coupes rases : le groupe de régénération retenu limite les parcelles de grande surface rasées la même année et favorise une mosaïque de peuplements sur un même secteur (renouveau de parcelles contigües espacées dans le temps).

Cabane de résiniers

Elle constitue le dernier témoignage d'une activité autrefois très présente en forêt : le gemmage.

La préservation de cette cabane serait un atout pour la richesse culturelle et patrimoniale de la commune.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC 1	1	Amélioration de la diversité paysagère	Forêt		Pris en compte par le groupe de régénération et lors des opérations sylvicoles (préservation des feuillus)	
ACC 2	2	Identification visuelle de la forêt communale	Le long des axes routiers		Pose de panneaux d'entrée de forêt	Pris en compte au chapitre Foncier
Coût total ACCUEIL (€)						
Coût moyen annuel ACCUEIL (€/an)						

B - Ressource en eau potable

Sans objet en forêt communale.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

Le droit de chasse est accordé gratuitement à l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) d'Escource.

Cette association se compose de 80 membres (en 2020).

Plan de chasse de l'ACCA sur le territoire communal.

Les plans de chasse sont en légère augmentation, pour la saison 2020/2021, ils sont de :

- 170 chevreuils (sur 3 ans)
- 12 cerfs.

Ce plan de chasse est un peu difficile à réaliser concernant les cerfs. Toutefois, compte tenu des populations de cerfs présentes sur les territoires communaux voisins et des dégâts constatés, il est nécessaire de maintenir cette pression de chasse encore plusieurs années.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Les dégâts constatés sur les peuplements sont localement importants toute la partie Est de la forêt subie des dégâts conséquents qui mettent en péril l'avenir des peuplements. Les abrouissements et écorçages répétés des chevreuils et cerfs provoquent des retards de croissance, des défauts de forme et même la mort des jeunes peuplements.

Les populations de chevreuils semblent importantes sur le massif :

- contacts visuels fréquents,
- indices sur le milieu : traces au sol, abrouissement.

- **Programme d'actions Chasse**

Adaptation du plan de chasse à l'évolution des animaux et à leur impact sur le milieu et dans un premier temps :

- augmentation du plan de chasse chevreuil et cerf afin de faire nettement baisser les populations,

Augmentation de la pression de chasse sur les zones reboisées :

- pression de chasse ciblée sur le territoire,

Poursuite du suivi de l'impact des grands animaux sur les reboisements :

- retour de l'information au propriétaire et à l'ACCA,
- déclaration des dégâts au GIP.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Indicateurs						
CH 1	1	Suivi des dégâts	Forêt	Informations périodiques au propriétaire et ACCA Déclaration GIP		0
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CH 3	1	Augmentation des plans de chasse cerfs et chevreuils	Forêt	En partenariat avec l'ACCA		0
CH 4	1	Augmentation de la pression de chasse sur les secteurs reboisés				
Coût total CHASSE PECHE (€)						0
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						0

D - Richesses culturelles

Présence d'une cabane de résiniers est mentionnée au plan d'action « Accueil du public ».

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

• Cadres réglementaires

L'ensemble du massif aquitain est classé en « zone à haut risque d'incendie de forêt » par l'Union Européenne et par la loi d'Orientation Forestière de 2001. La forêt littorale s'inscrit dans le dispositif général de prévention et de lutte du massif landais.

Différents documents réglementaires et de prévention sont en vigueur, dont :

- un plan de protection des forêts contre l'incendie Aquitaine (2020)
- l'atlas départemental des risques d'incendie de forêts des Landes (2005 actualisé en 2011),
- un arrêté du préfet de Région (20 avril 2016) imposant le nettoyage des abords des routes ouvertes à la circulation publique et interdisant en toutes périodes l'usage du feu en forêt ou fixant les règles de circulation en forêt.

La lutte active est dévolue aux pompiers professionnels et volontaires organisés en Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

La garde au feu (surveillance après incendie) relève par contre de la responsabilité du propriétaire, donc de la commune en partenariat avec l'ASA DFCI.

• Etat des lieux

Le risque incendie est particulièrement important à deux périodes de l'année : au printemps (surtout dans la première quinzaine d'avril) et en été. Cela correspond à deux états différents de la végétation et de la météorologie.

Au printemps, le risque est important lorsque les végétaux n'ont pas encore débourré. Comme la sève ne circule pas encore, le taux d'hygrométrie des végétaux est bas. De plus, à cette période, les vents sont principalement orientés à l'est et peu chargés en humidité, ce qui renforce les conditions xériques.

En été, le risque est accru :

- des températures, parfois extrêmes, entraînent une chute de l'hygrométrie des végétaux,
- des fréquents orages et la foudre sont à l'origine de nombreux départs de feux,

Si, en plus, les vents sont importants, alors le risque est au maximum.

• Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Pistes revêtues et empierrées	OUI	BON en général	
Piste en terrain naturel	OUI	BON	
Points d'eau aménagés et réserves au sol	OUI	BON	

L'ASA de DFCI supervise la création et la rénovation des équipements DFCI.

Les services communaux réalisent l'entretien annuel des pistes : entretien ponctuel, fauchage, entretien des fossés.

• Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)

La desserte étant suffisante, il n'y a pas de travaux d'aménagement de prévus que ce soit pour la voirie ou la création de point d'eau.

Les travaux d'entretiens courants sont réalisés par les services techniques communaux, leur coût ne figure pas au programme d'actions car ces entretiens sont réalisés au coup par coup.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Voir chapitre 2.5.4-C lié au plan d'action Chasse

La densité actuelle du gibier présent en forêt communale remet en cause localement le renouvellement de la forêt.

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin de revenir à une densité des populations de chevreuils et de cerfs compatible avec le renouvellement des peuplements.

C – Tempête

Ce massif est soumis un risque tempête important, ce risque doit être pris en compte dans la gestion forestière.

Le document ONF 2009 : « Stratégie de reconstitution des forêts publiques du plateau landais après la tempête Klaus – Pour façonner une forêt productive plus stable », préconise les actions suivantes :

Pour une forêt plus stable :

- conserver et conforter les lisières,
- raisonner la fertilisation,
- assurer un travail du sol et un assainissement adaptés,
- limiter le travail du sol lors des entretiens,
- ne pas reconstituer les peuplements sur sols superficiels ou hydromorphes,
- réaliser des premières éclaircies précoces et par le haut,
- effectuer si nécessaire les éclaircies de rattrapage,
- maintenir la hauteur des peuplements au-dessous d'une hauteur seuil,
- s'appuyer sur la dynamique naturelle,
- introduire en pré-développement l'hybride Lande x Corse.

Pour une forêt plus diversifiée :

- conserver les lisières forestières,
- conserver, valoriser et laisser se développer les feuillus,
- conserver des clairières et des trouées,
- favoriser la régénération naturelle,
- conserver les milieux et espèces naturels remarquables,
- conserver des arbres morts et à cavités, et des vieux bois notamment feuillus,
- intégrer la gestion des paysages dans la reconstitution.

Ces différents points sont pris en compte dans ce document de gestion par :

- des décisions d'aménagement : évolution des techniques de reboisement, prise en compte de la biodiversité ...
- le Guide de Sylviculture du Pin maritime de lande,
- les itinéraires de travaux sylvicoles 2010.

D – Crises sanitaires

Afin de limiter la propagation des ravageurs présents sur le massif, il est conseillé, pour :

Le fomes et l'armillaire :

Ces pathogènes occasionnent des dégâts sur le massif.

Le maintien de feuillus en sous-étage est une forme de lutte passive contre la propagation de ces champignons (barrière naturelle entre les systèmes racinaires).

La réalisation des reboisements par plantation permet de limiter l'extension du fomes en supprimant les dépressages.

De plus, pour le fomes, de manière préventive :

- le traitement des souches est à réaliser au moment des coupes avec un produit homologué. Il s'agit du ROTSTOP qui est constitué de spores du champignon *Phlebiopsis gigantea* (note de service DGAL/SDQPV/N2013 du 23 avril 2013).
- il convient d'éviter les blessures au pied des arbres au moment des exploitations et des entretiens et de préférer l'utilisation du gyrobroyeur à celle du rouleau landais pour réaliser les nettoiemts.

L'hylobe :

Il est nécessaire de prévoir un délai de 3 ans entre la coupe et le reboisement de la parcelle.

Le sténographe (*Ips sexdentatus*)

Il était en phase de pullulation en 2010 et 2011 sur le massif aquitain depuis la tempête Klaus de 2009.

D'une manière générale, en période de pullulation, il convient :

- de repousser les interventions d'élagages, dépressages et éclaircies à l'année suivante et de toute façon hors saison de végétation,
- de ne pas laisser de piles de bois en forêt ou de les traiter,
- de broyer les jeunes peuplements infectés,
- d'exploiter dès les premiers symptômes les arbres colonisés, de sortir les bois rapidement, et si les rémanents sont importants, de les broyer.

• Documents de référence.

- Fiches techniques de l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)
- Avertissements du Département Santé des Forêts

D - Tassement des sols

Les sols sableux des Landes de Gascogne ne présentent que peu de risques de tassement des sols. Ces sols sont praticables toute l'année moyennant des précautions lorsqu'ils sont engorgés (notamment en hiver).

Une interruption des travaux durant ces périodes pourra être envisagée.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La commune d'Escource adhère au système de certification PEFC pour les forêts d'Aquitaine, depuis 2005 sous le numéro 10-21-7/474463.

Cette adhésion n'a pas été renouvelée depuis le 02/03/2020 mais la commune fait le nécessaire pour renouveler son adhésion.

B – Peuplements classés

Il sera régulièrement proposé aux services de la DRAAF le classement de parcelles adultes afin de récolter des graines sur ces peuplements.

C – Expérimentations

Sans objet

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
9190-1 Chênaie pédonculée à Molinie bleue		Aucune action prévue dans cet aménagement	Maintien du peuplement feuillu présent.	<i>Positif</i>
1071 <i>Coenonympha oedippus</i> Fadet des laïches		Aucune action de prévue dans cet aménagement	Maintien du peuplement feuillu présent et de la zone ouverte à proximité	<i>Neutre</i>
1618 <i>Thorella verticillata</i> Faux cresson de Thore		Aucune action de prévue dans cet aménagement		<i>Neutre</i>
Bilan général	L'aménagement n'engendre pas d'effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

La parcelle 30 où se situe le site Natura 2000 Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born, est une petite parcelle feuillue avec une zone ouverte. Il n'y a pas d'action prévue sur cet aménagement et le but est de maintenir et préserver ce milieu en bord de ruisseau.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122 du code forestier

Sans objet.

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI

3.1 Récapitulatif

A – Volumes de bois à récolter

RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE		
			(m ³ de volume bois fort annuel)		
			prévisible	conditionnel	passé
Feuillus <i>Volume tiges sur écorce (hors taillis)</i>	Chêne (frêne, bouleau)	50 et +			
		30 - 45			
		25 et -			
		Total	0	0	0
	Aut. feuillus 1	Total			
	Aut. feuillus 2	Total			
Total Feuillus			0	0	0
Résineux	Pin maritime	25 et +	742		3 218
		20 et -	1 195		
	Aut. Résineux 2	25 et +			
		20 et -			
	Total Résineux			1 937	0
Global	Total tiges		1 937	0	3 218
	Taillis				
	Houppiers Fs				
	Houppiers Rx				
	Total général		1 937	0	3 218
dont % de produits accidentels					%
Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)			m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion			4,3	0,0	7,1
- sur surface en sylviculture			4,4	0,0	7,3



3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible future	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	0 ha	Fin 2025
			18 ha	Fin 2030
			33 ha	Fin 2035
		Surface en régénération à terminer (St)	0 ha	Fin 2025
			18 ha	Fin 2030
			33 ha	Fin 2035
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement (m ³)	4 020 m ³	Fin 2025
			15 877 m ³	Fin 2030
			29 057 m ³	Fin 2035

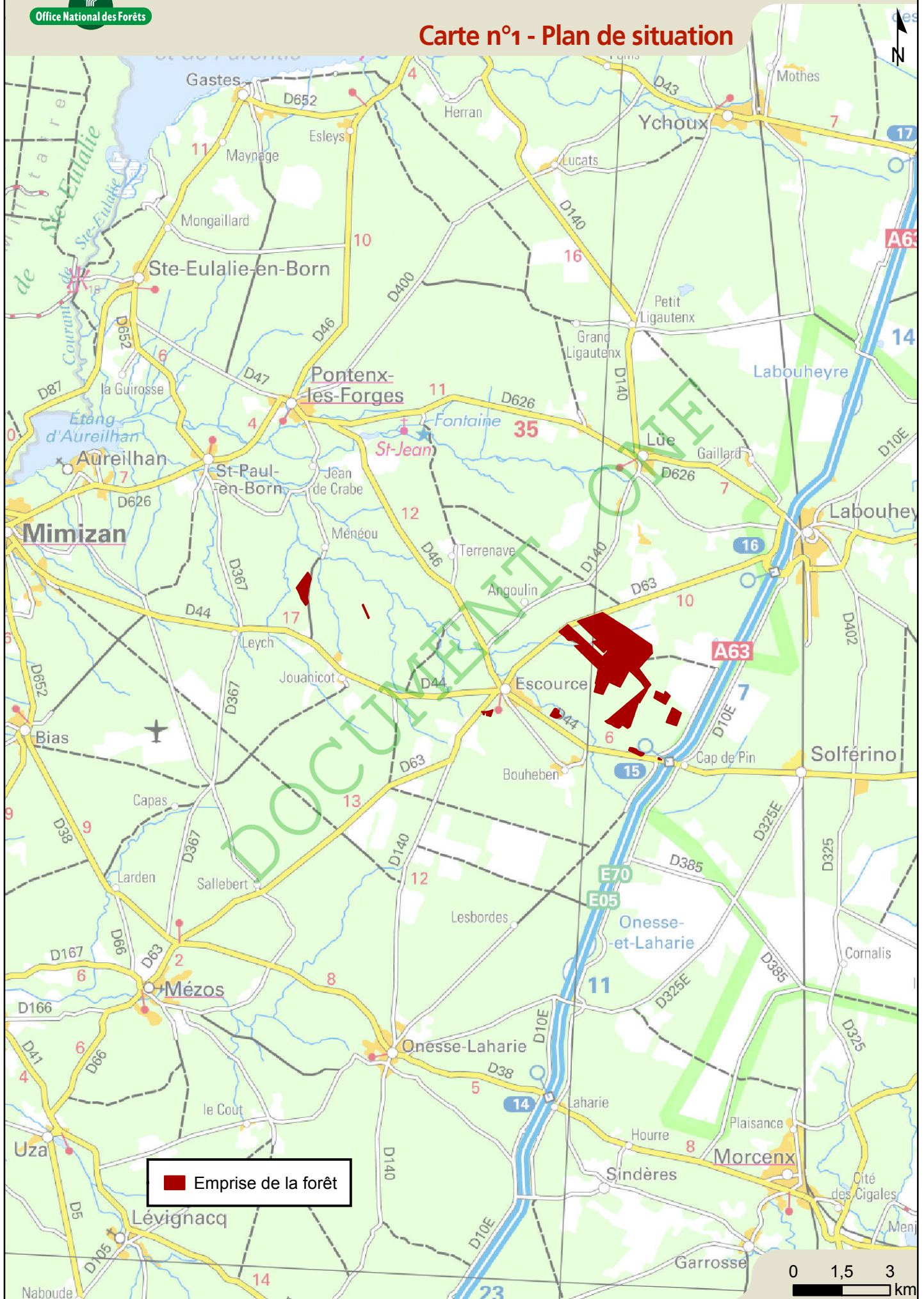
ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Enzo DOS SANTOS
Etude de terrain et inventaires : Stéphane ROURE
Christian PAUGAM
Enzo DOS SANTOS
Cartographie : Corinne TAPIE

	<i>date</i>		<i>Nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document				
Rédigé le :	05/01/2021	par :	Le chef de projet aménagement Enzo DOS SANTOS	
Vérifié le :	23/02/2021	par :	Le responsable aménagement de l'Agence Landes Nord-Aquitaine François RETEAU	
Proposé le :		par :	Le Directeur d'Agence Eric CONSTANTIN	

FORET COMMUNALE DE ESCOURCE (40)

Carte n°1 - Plan de situation



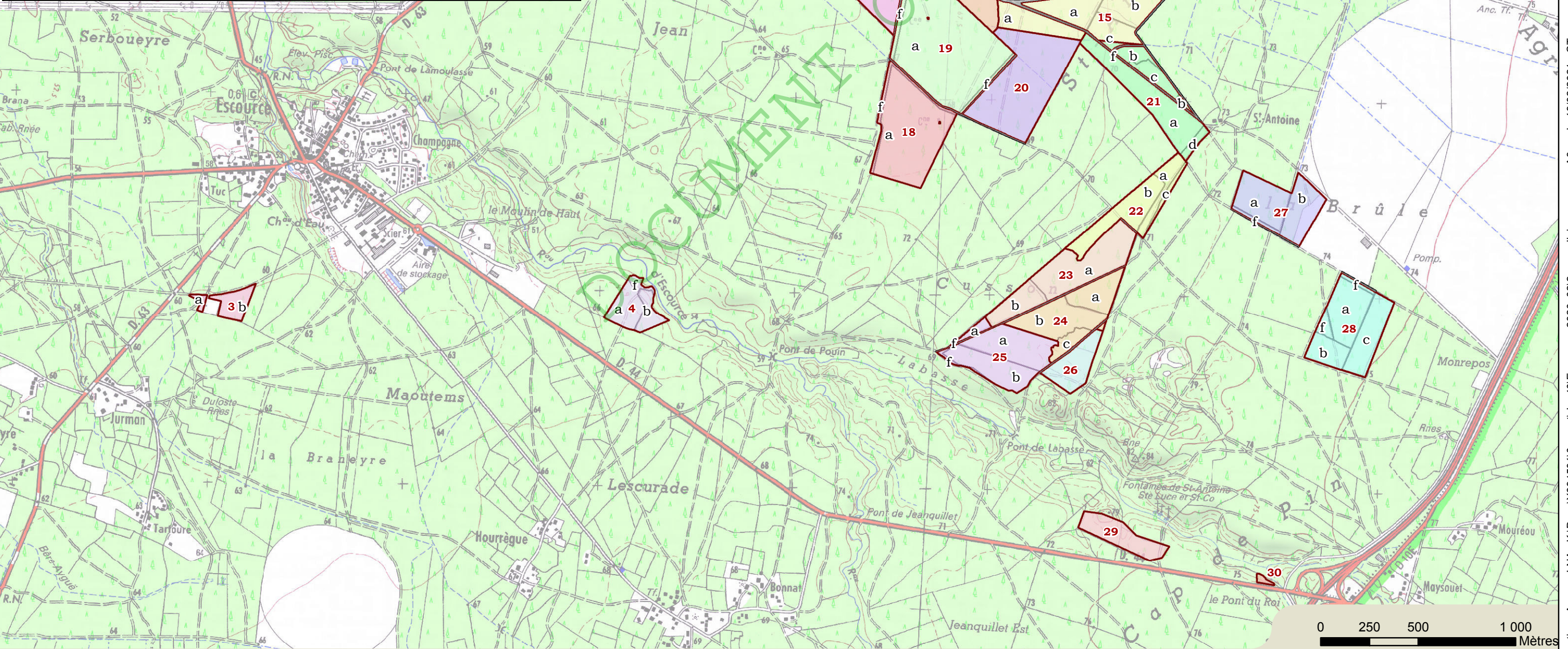
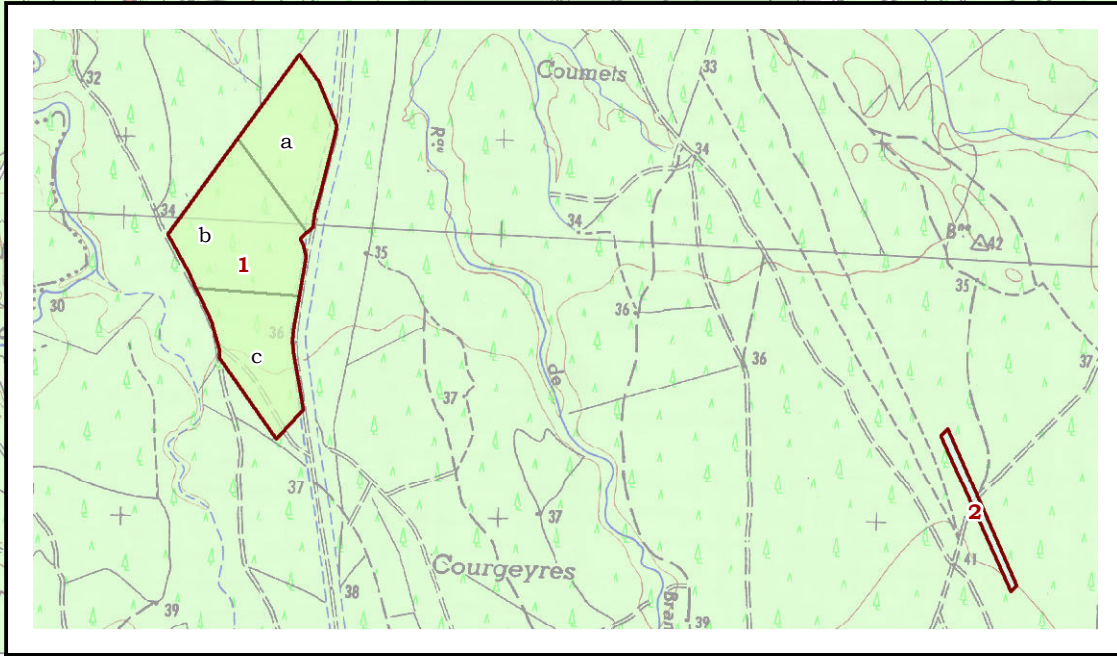
■ Emprise de la forêt

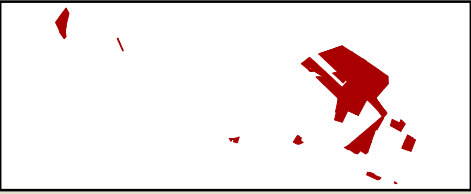
0 1,5 3 km

1:150 000

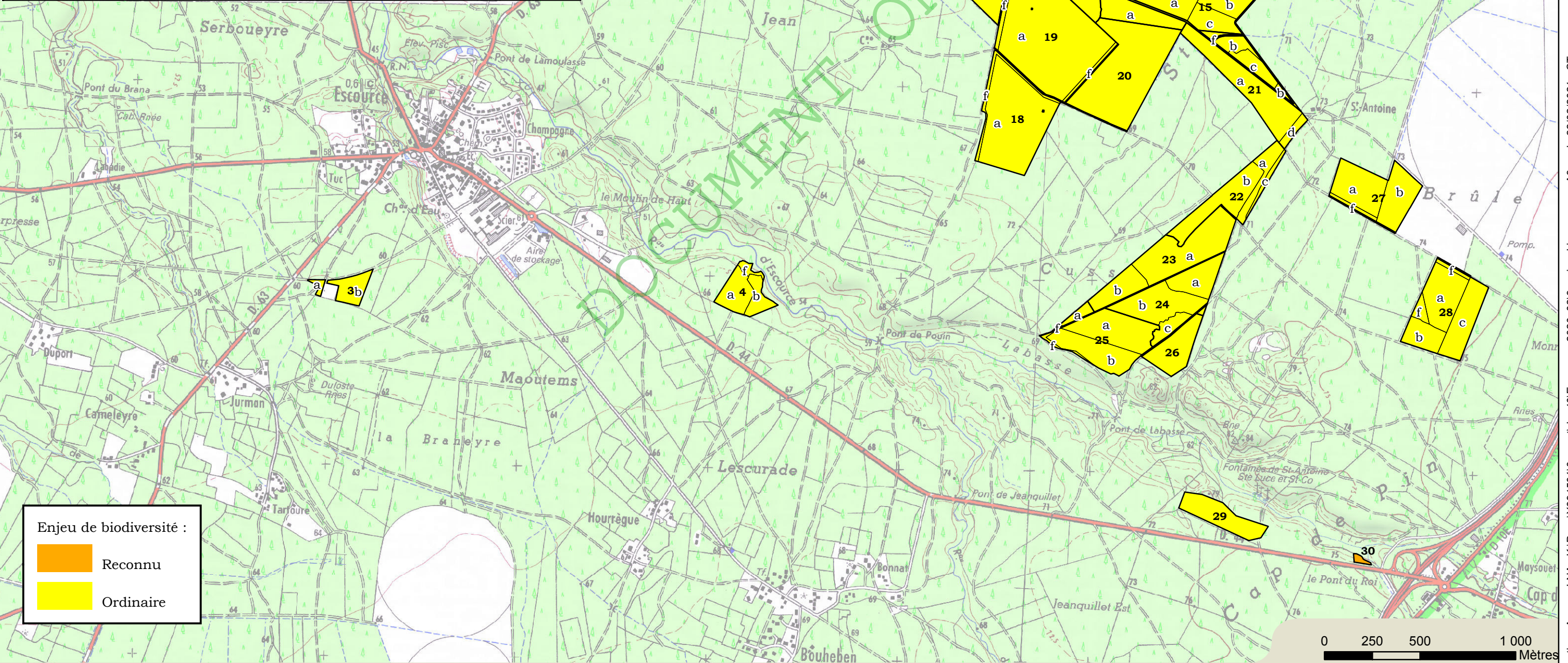
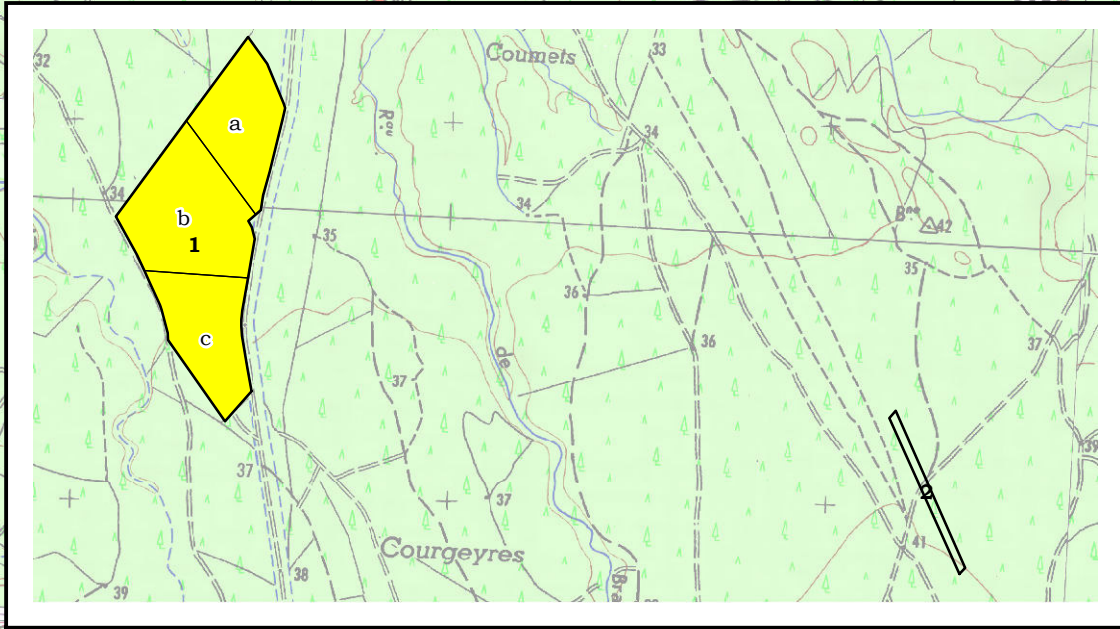


Carte n°2 - Carte du parcellaire forestier et des unités de gestion



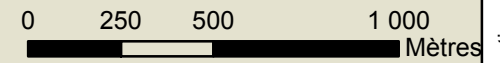


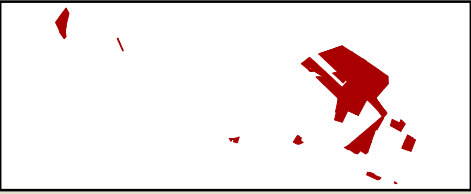
Carte n°3 - Carte des fonctions principales de la forêt



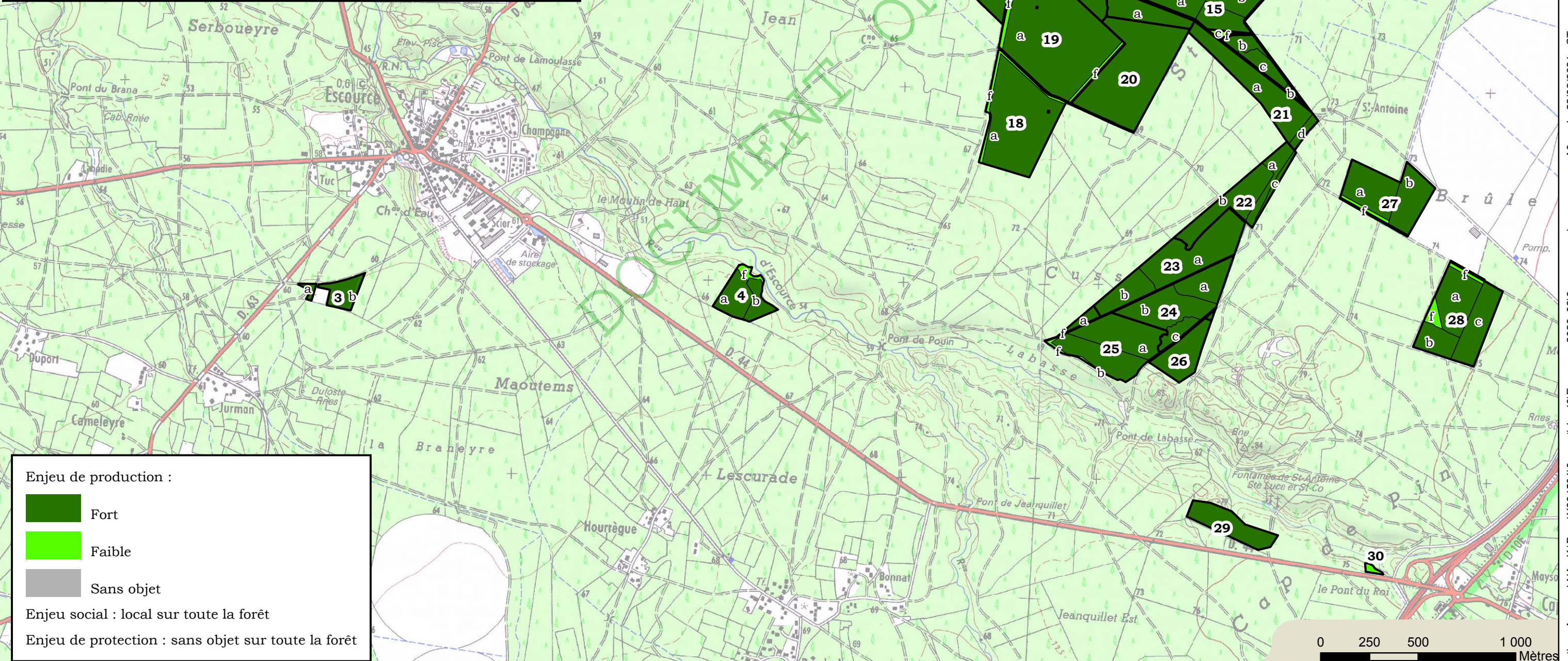
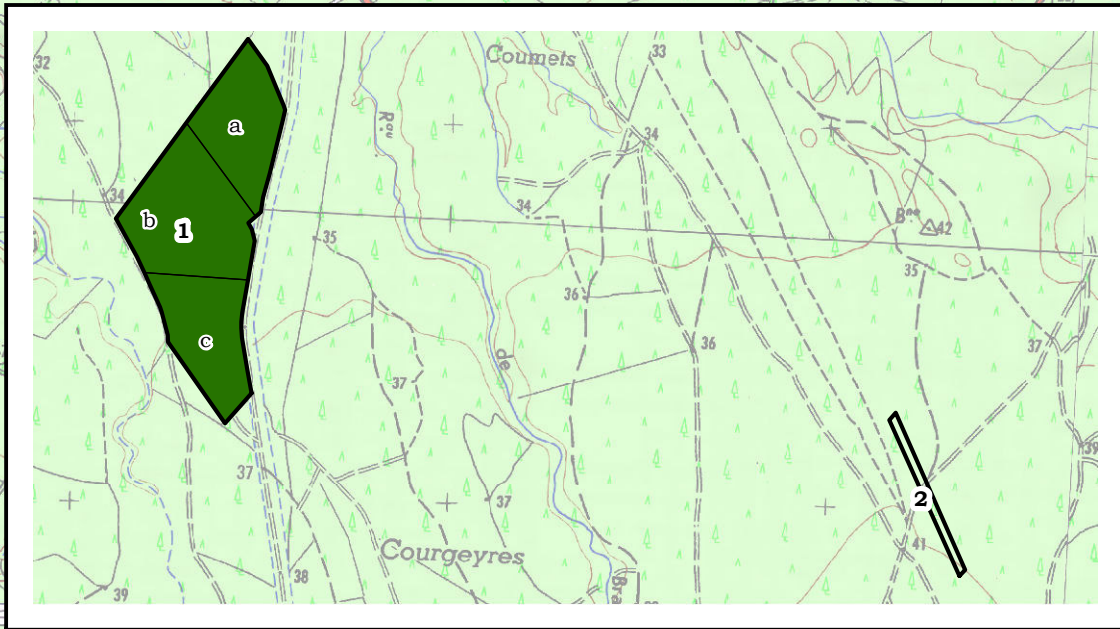
Enjeu de biodiversité :

- Reconnu
- Ordinaire





Carte n°3 - Carte des fonctions principales de la forêt

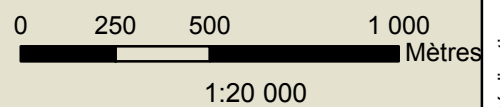


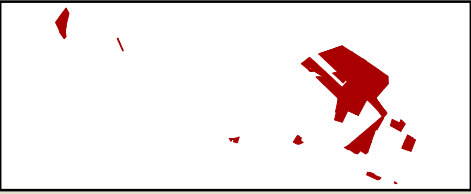
Enjeu de production :

- Fort
- Faible
- Sans objet

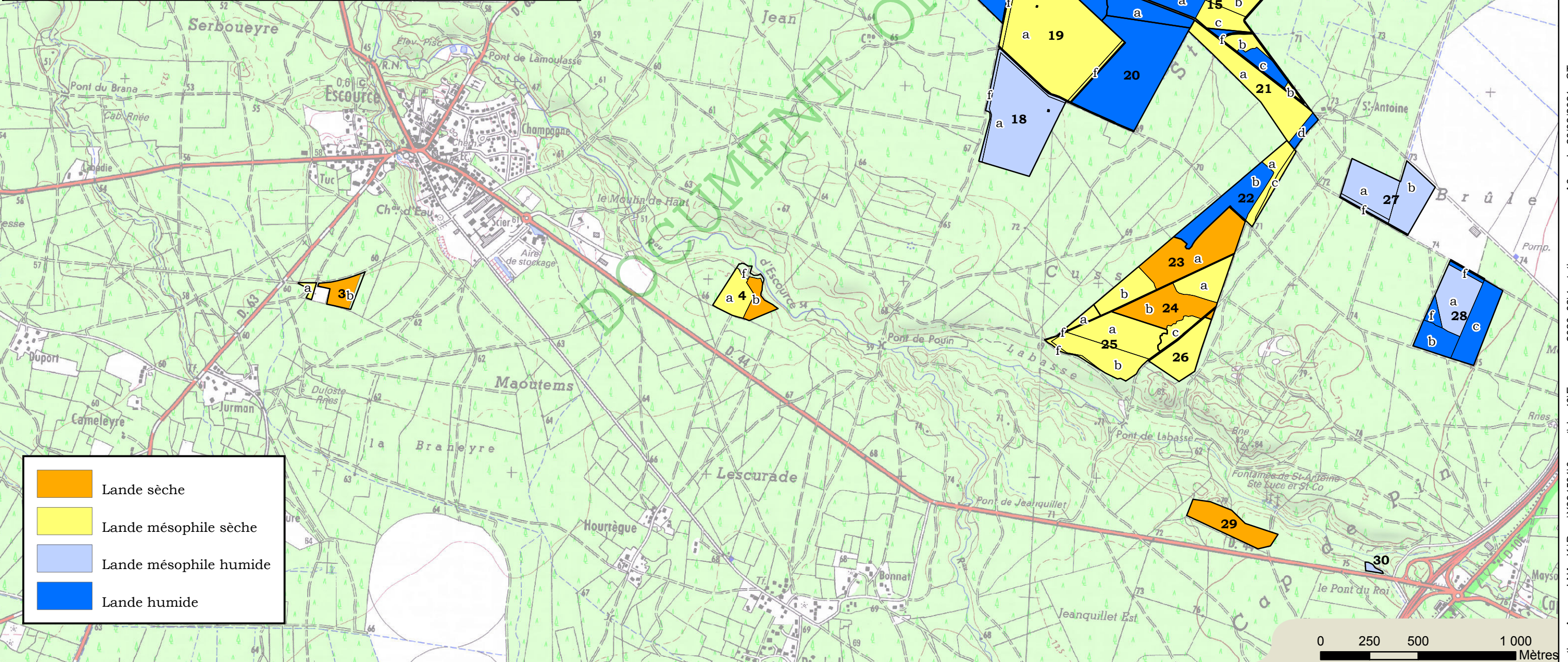
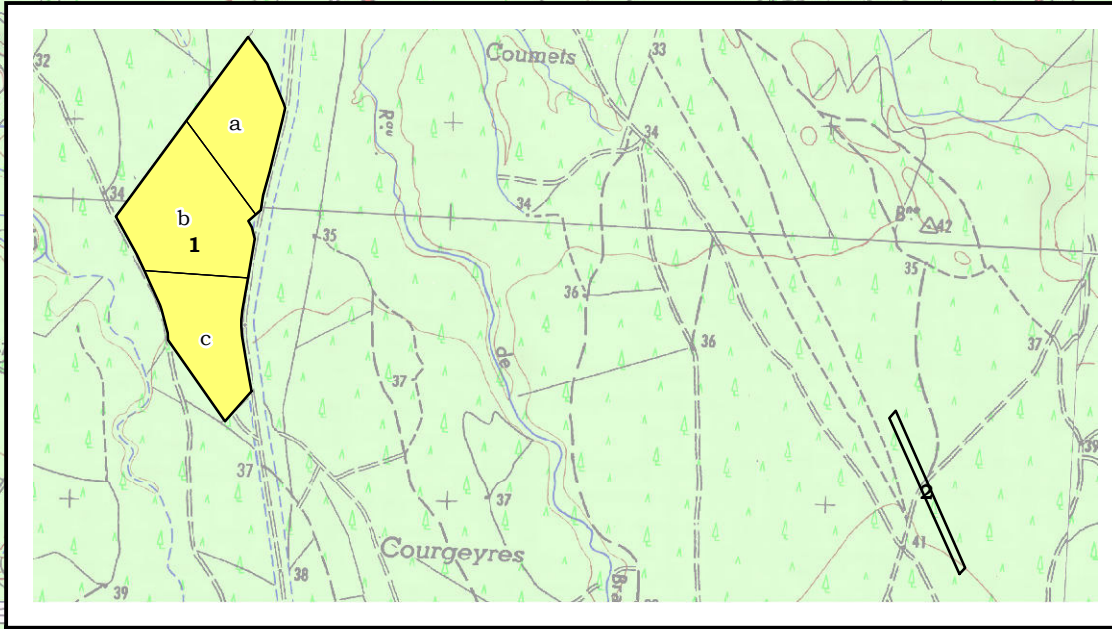
Enjeu social : local sur toute la forêt

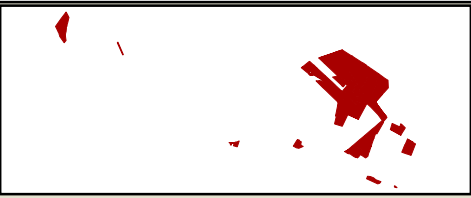
Enjeu de protection : sans objet sur toute la forêt



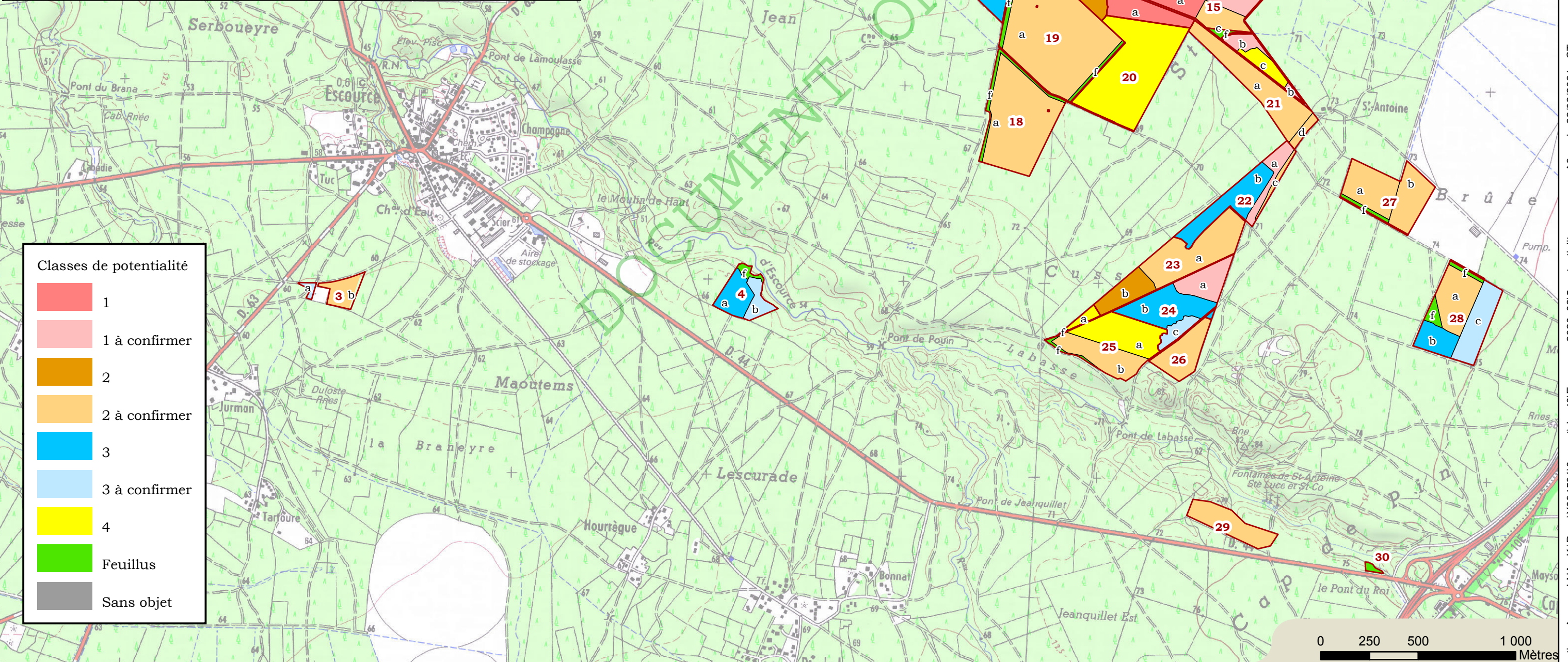
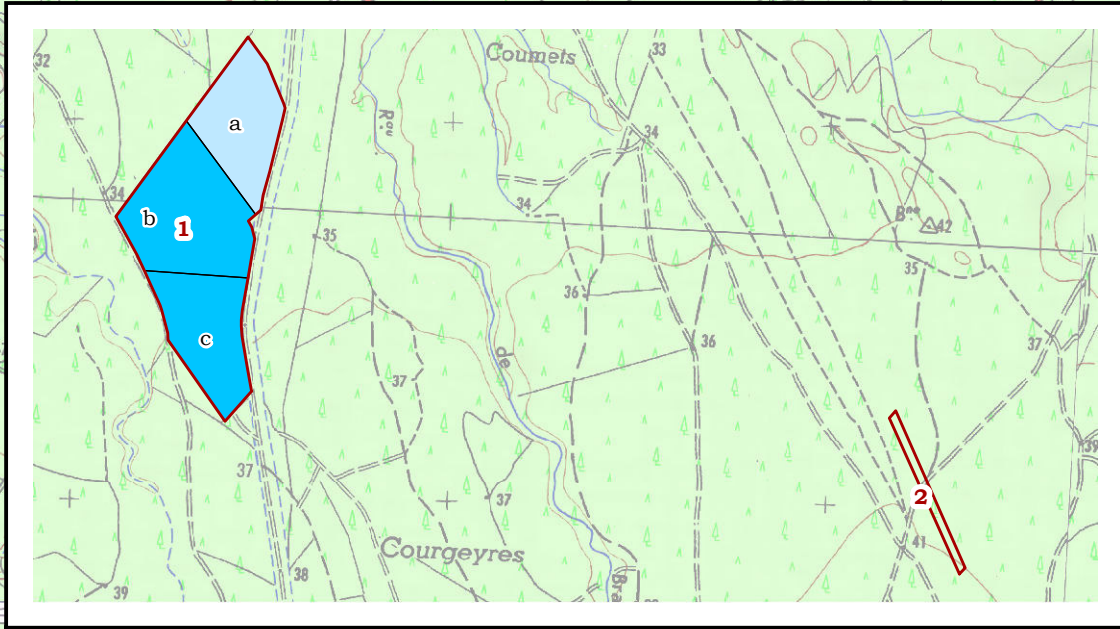


Carte n°4 - Carte des stations forestières



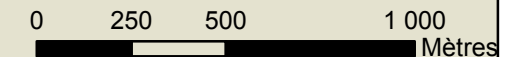


Carte n°5 - Carte des classes de potentialité

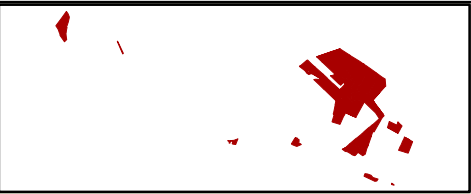


Classes de potentialité

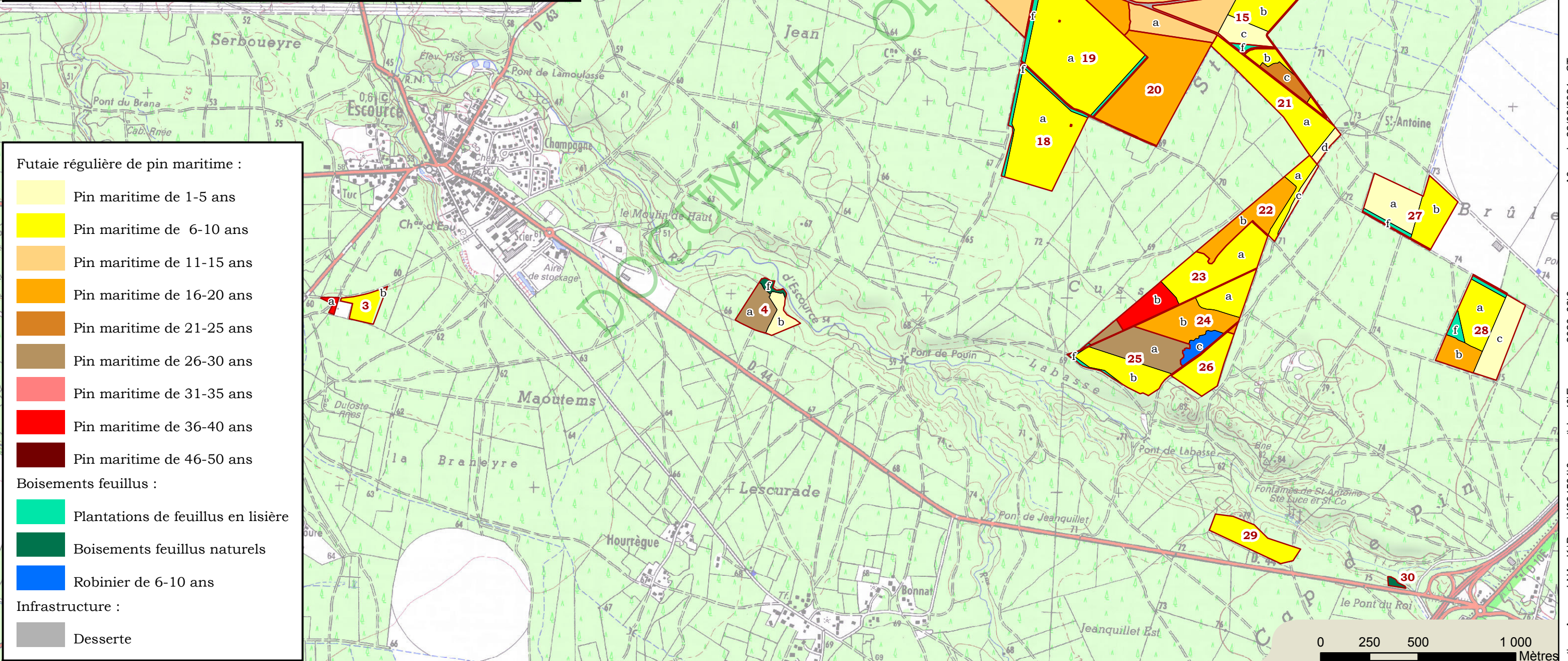
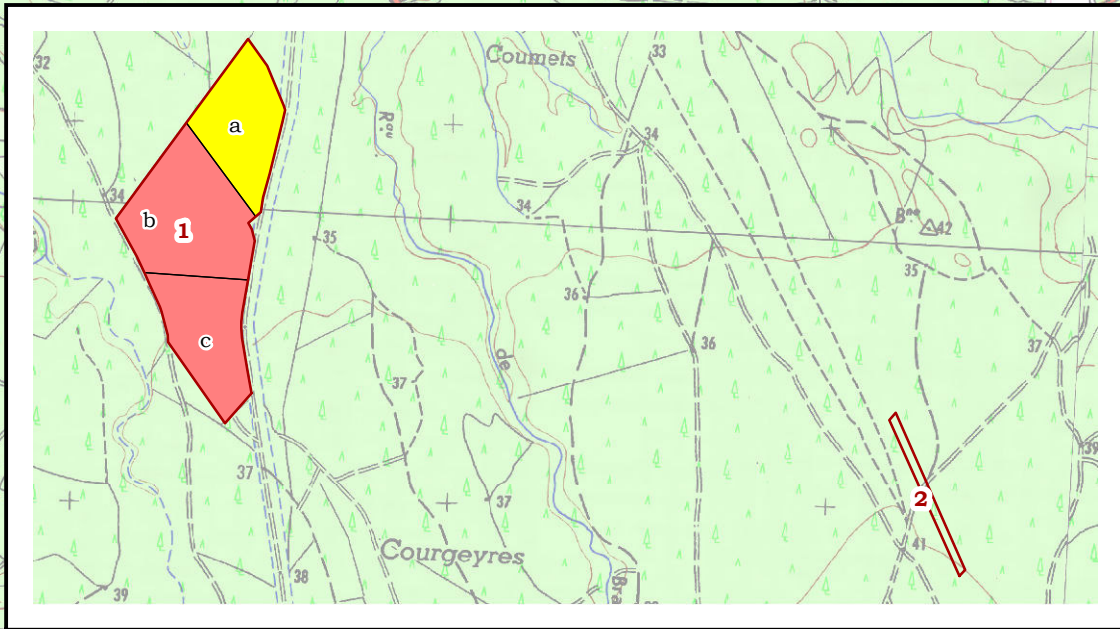
- 1
- 1 à confirmer
- 2
- 2 à confirmer
- 3
- 3 à confirmer
- 4
- Feuillus
- Sans objet



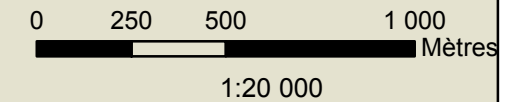
1:20 000



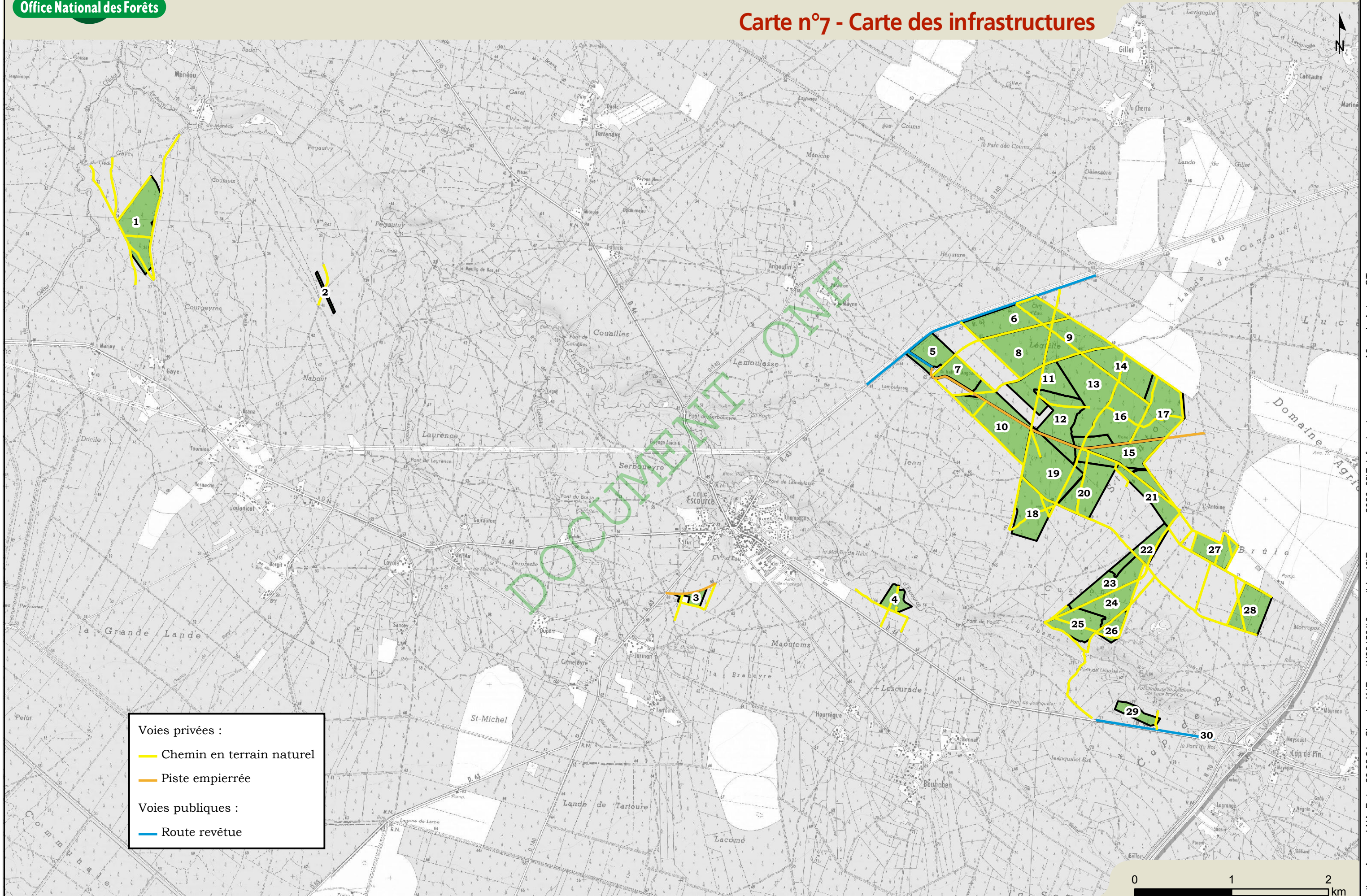
Carte n°6 - Carte des types de peuplements forestiers



- Futaie régulière de pin maritime :
- Pin maritime de 1-5 ans
 - Pin maritime de 6-10 ans
 - Pin maritime de 11-15 ans
 - Pin maritime de 16-20 ans
 - Pin maritime de 21-25 ans
 - Pin maritime de 26-30 ans
 - Pin maritime de 31-35 ans
 - Pin maritime de 36-40 ans
 - Pin maritime de 46-50 ans
- Boisements feuillus :
- Plantations de feuillus en lisière
 - Boisements feuillus naturels
 - Robinier de 6-10 ans
- Infrastructure :
- Desserte

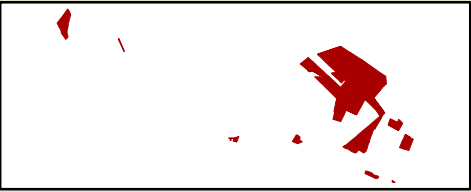


Carte n°7 - Carte des infrastructures

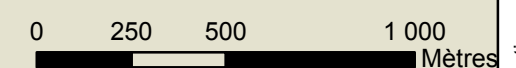
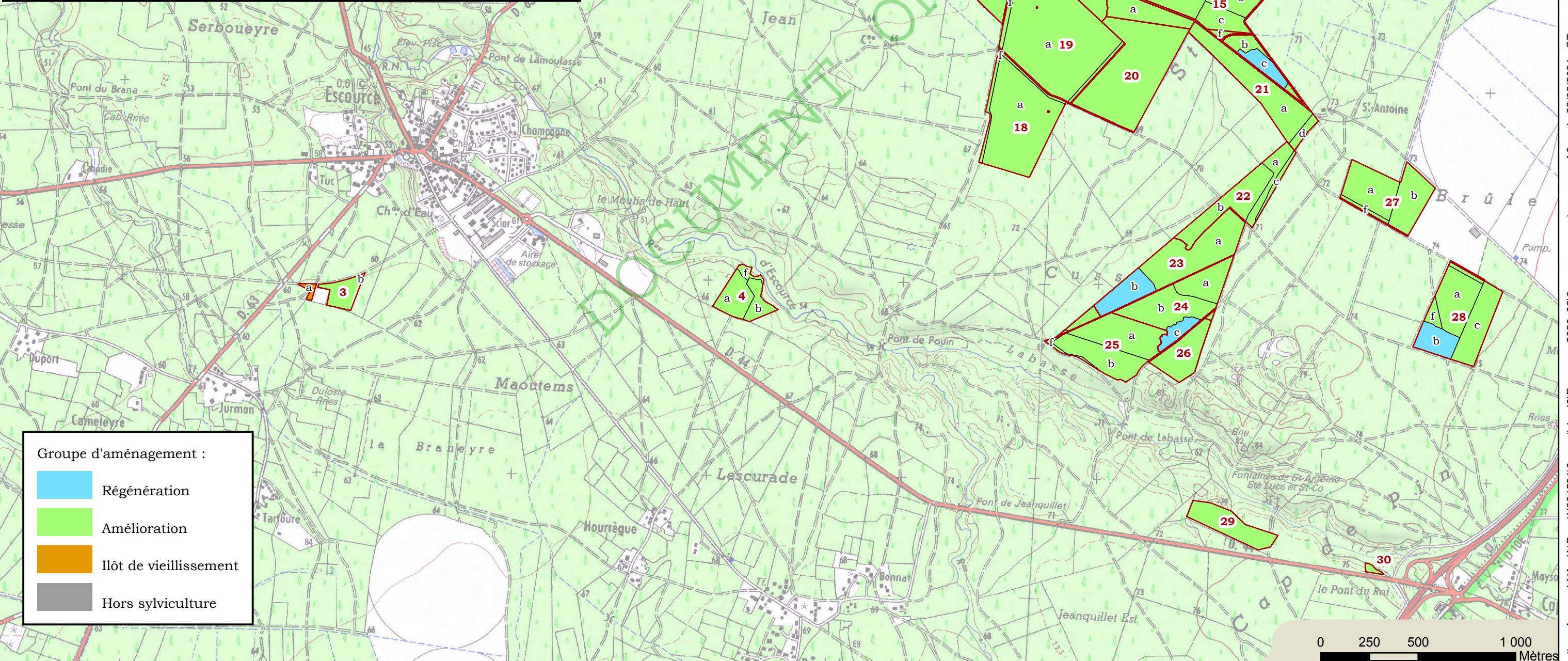
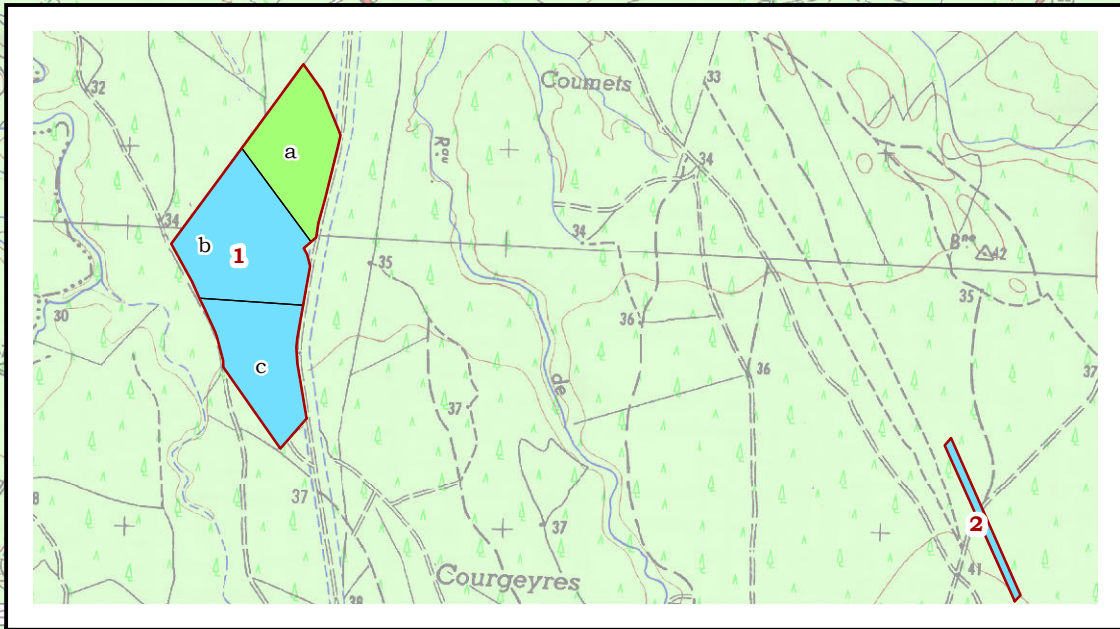


- Voies privées :
- Chemin en terrain naturel
 - Piste empierrée
- Voies publiques :
- Route revêtue

0 1 2 km
1:35 000

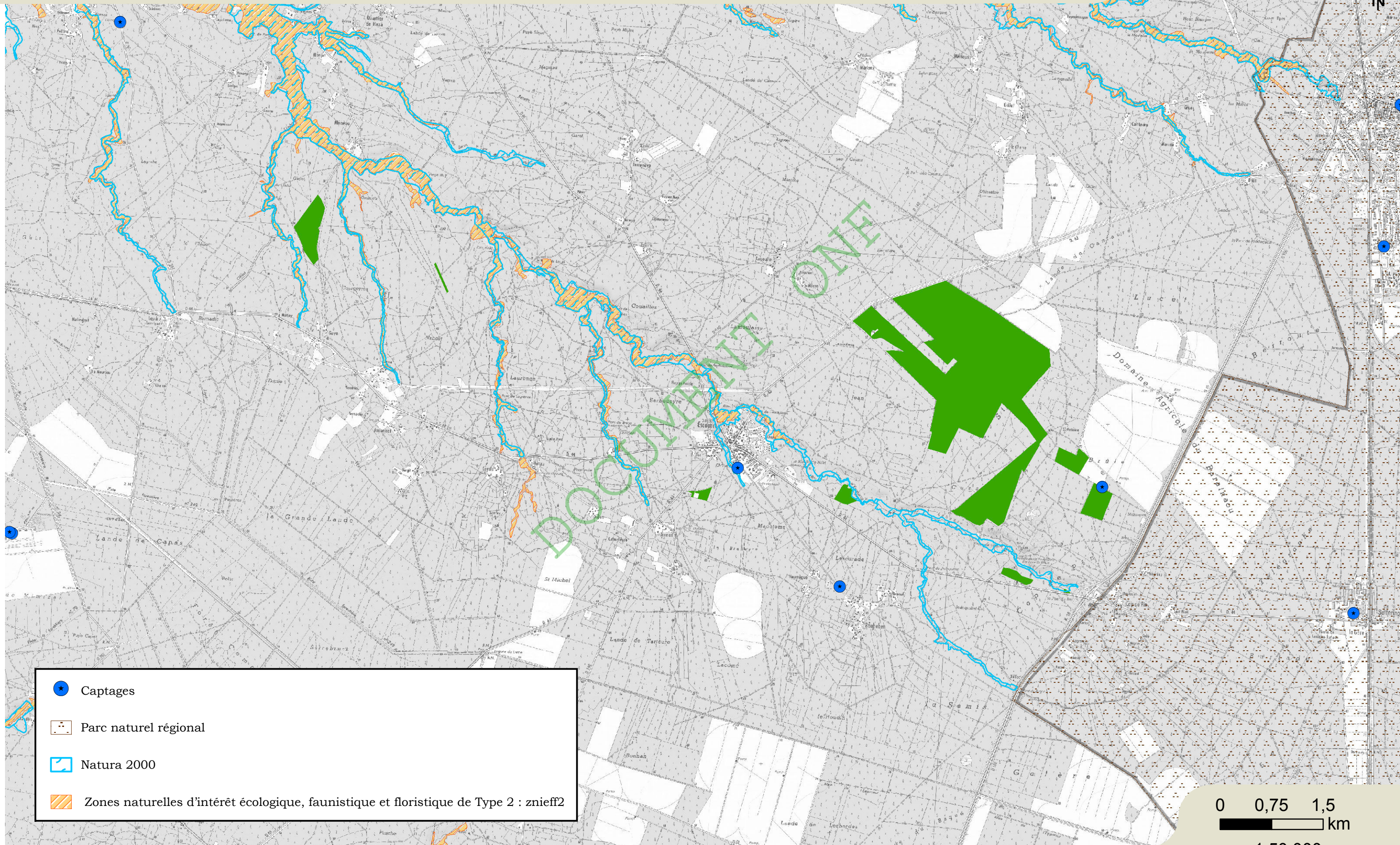


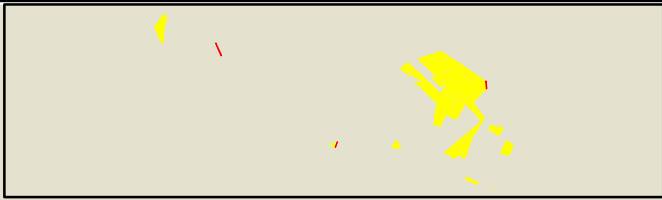
Carte n°8 - Carte d'aménagement



1:20 000

Carte n°9 : Carte des statuts de protection et des inventaires environnementaux





Légende

- Empiètement sur la propriété communale
- Parcelle forestier et unité de gestion
- Parcelle cadastrale



1:5 001

Annexe 1
 FORET COMMUNALE DE ESCOURCE
Territoire communal de ESCOURCE

Section	N° parcelle	Lieu dit	Contenance	
0D	0055	MOULIN DE HAUT	5,4400 ha	
0D	0101	LEGUILLE	0,9350 ha	
0D	0103	LEGUILLE	10,3825 ha	
0D	0104	LEGUILLE	1,1925 ha	
0D	0105	LEGUILLE	19,2450 ha	
0D	0106	LEGUILLE	0,9691 ha	PARTIE
0D	0107	LEGUILLE	6,9222 ha	
0D	0112	LEGUILLE	15,9225 ha	
0D	0113	LEGUILLE	9,6300 ha	
0D	0117	LEGUILLE	0,0307 ha	
0D	0121	LEGUILLE	0,3405 ha	
0D	0122	LEGUILLE	0,0972 ha	
0D	0123	LEGUILLE	3,4200 ha	
0D	0124	LEGUILLE	0,7826 ha	
0D	0129	LEGUILLE	0,2325 ha	
0D	0133	LEGUILLE	0,2763 ha	
0D	0287	LEGUILLE	1,5620 ha	
0D	0289	LEGUILLE	0,3299 ha	
0D	0309	LEGUILLE	2,1859 ha	
0D	0310	LEGUILLE	8,5241 ha	
0D	0312	LEGUILLE	8,4019 ha	
0E	0052	CUSSON	2,2250 ha	
0E	0053	CUSSON	40,1400 ha	
0E	0056	CUSSON	4,4700 ha	
0E	0061	SAINT-ANTOINE	0,1448 ha	
0E	0062	SAINT-ANTOINE	45,9550 ha	
0E	0067	SAINT-ANTOINE	16,8561 ha	
0E	0068	SAINT-ANTOINE	0,8055 ha	
0E	0069	SAINT-ANTOINE	4,0430 ha	
0E	0072	SAINT-ANTOINE	4,0825 ha	
0E	0073	SAINT-ANTOINE	3,1225 ha	
0E	0074	SAINT-ANTOINE	22,8500 ha	
0E	0075	SAINT-ANTOINE	1,5943 ha	
0E	0079	SAINT-ANTOINE	0,1466 ha	
0E	0080	SAINT-ANTOINE	2,3350 ha	
0E	0081	SAINT-ANTOINE	0,9513 ha	
0E	0082	SAINT-ANTOINE	2,7730 ha	
0E	0083	SAINT-ANTOINE	4,1400 ha	
0E	0084	SAINT-ANTOINE	1,9175 ha	
0E	0085	SAINT-ANTOINE	0,8896 ha	
0E	0086	SAINT-ANTOINE	5,9125 ha	
0E	0090	SAINT-ANTOINE	5,7422 ha	
0E	0091	SAINT-ANTOINE	0,9138 ha	PARTIE
0E	0092	SAINT-ANTOINE	1,8050 ha	
0E	0093	SAINT-ANTOINE	0,9150 ha	
0E	0094	SAINT-ANTOINE	49,2550 ha	
0E	0095	SAINT-ANTOINE	3,3850 ha	

Section	N° parcelle	Lieu dit	Contenance	
0E	0096	SAINT-ANTOINE	25,6850 ha	
0E	0097	SAINT-ANTOINE	7,0575 ha	
0E	0101	SAINT-ANTOINE	6,0100 ha	
0E	0149	CUSSON	16,7125 ha	
0E	0155	SAINT-ANTOINE	9,5302 ha	
0F	0007	CAPDEPIN	4,9975 ha	
0F	0074	LA BRULE	2,5850 ha	
0F	0075	LA BRULE	6,6950 ha	
0F	0076	LA BRULE	2,4170 ha	ADHESION 2015
0F	0077	LA BRULE	2,4687 ha	ADHESION 2011
0F	96	LA BRULE	0,1300 ha	PARTIE
0F	0097	LA BRULE	0,2167 ha	PARTIE
0F	0358	LA BRULE	0,9352 ha	EX F292
0F	0360	LA BRULE	10,0119 ha	EX F292
0F	0369	LA BRULE	0,0952 ha	EX F292
0L	0041	CAPDEPIN-SUD-OUEST	4,8220 ha	
0L	0237	CAPDEPIN-SUD-OUEST	0,0719 ha	EX L46
0L	0241	CAPDEPIN-SUD-OUEST	0,0152 ha	EX L46
0L	0242	CAPDEPIN-SUD-OUEST	0,1779 ha	EX L46
0N	0220	LA BRANEYRE	2,1454 ha	PARTIE
0O	0234	GERMAN	0,3300 ha	
0R	0012	GAYE NORD	23,5400 ha	

Total	450,8424 ha
--------------------	--------------------

Parcelles à distraire du Régime Forestier

Section	N° parcelle	Lieu dit	Contenance	
0S	0360	COUMETS	0,9825 ha	

Annexe 2

FORET COMMUNALE D'ESOURCE

Tableau de concordance parcellaire forestier / cadastral

Numéro Parcelle	Surface totale parcelle (ha)	Références unité de gestion	Numérotation cadastrale Section/N°	Surface totale des unités de gestion (ha)	Surface boisée en sylviculture	Surface boisée hors sylviculture		Surface non boisée	
						Nature	Surface (ha)	Nature	Surface (ha)
1	22,68	a	R1 12	6,45	6,45				
		b	R1 12	9,64	9,64				
		c	R1 12	6,59	6,59				
2	0,98		OS 360						
3	2,37	a	O2 234	0,33	0,33				
		b	N 220pie	2,04	2,04				
4	5,24	a	D55	3,01	3,01				
		b	D55	1,73	1,73				
		f	D55	0,50	0,50				
5	10,42	a	D129 287 312	10,29	10,29				
		b	D289	0,13	0,13				
6	22,70		D107 112	22,70	22,70				
7	8,35		D117 309 310pie	8,35	8,35				
8	22,77	a	D104 105 113	13,55	13,55				
		b	D113	8,82	8,82				
		f	D104 105	0,40	0,40				
9	17,97	a	D101 103	10,89	10,89				
		b	D104 105	6,76	6,76				
		f	D103 105	0,32	0,32				
10	27,67	a	D310pie 121 123pie 332pie E68pie 69pie	6,46	6,46				
		b	D123pie	1,17	1,17				
		c	E67pie	5,29	5,29				
		d	E67pie 68pie 69pie 79	14,14	14,14				
		f	E68 D122 124pie	0,61	0,61				
11	17,66	a	E72 73 74 75	15,89	15,89				
		b	E72 73 74	0,94	0,94				
		f	E72 73 74	0,83	0,83				
12	19,52		E62 73 74 80 82 83 94	19,52	19,52				
13	26,75	a	E74 94 95	25,28	25,28				
		f	E94 95	1,47	1,47				
14	17,33	a	E96	8,46	8,46				
		b	E96	7,25	7,25				
		f	E96	1,62	1,62				
15	20,53	a	E62 82 83 84 92 93pie 94pie	12,67	12,67				
		b	E90pie	4,21	4,21				
		c	E86	2,70	2,70				
		f	E90pie	0,95	0,95				
16	21,95	a	E94pie 95pie	19,95	19,95				
		b	E94pie 95pie	0,71	0,71				
		f	E94pie 95pie	1,29	1,29				
17	21,82	a	E96 97 101	19,02	19,02				
		f	E96 97 101	2,80	2,80				
18	16,58	a	E149	15,25	15,25				
		f	E149	1,33	1,33				
19	26,91	a	E62pie	25,19	25,19				
		f	E62pie	1,72	1,72				
20	17,74		E61 62	17,74	17,74				
21	13,39	a	E155pie	8,77	8,77				
		b	E86pie	1,60	1,60				
		c	E86pie	1,81	1,81				
		d	E155pie	0,82	0,82				
		f	E86pie	0,39	0,39				
22	8,85	a	E56pie	2,25	2,25				
		b	E52 53 56	5,93	5,93				
		c	E56pie	0,67	0,67				
23	12,92	a	E53pie	9,52	9,52				
		b	E53pie	3,40	3,40				
24	11,50	a	E53pie	3,70	3,70				
		b	E53pie F7pie	6,29	6,29				
		c	E53pie	1,51	1,51				
25	12,87	a	E53pie	7,29	7,29				
		b	E53pie	5,19	5,19				
		f	E53pie	0,39	0,39				
26	4,57		F7pie	4,57	4,57				
27	10,54	a	F360pie	5,35	5,35				
		b	F360pie 358	4,69	4,69				
		f	F360pie	0,50	0,50				
28	14,18	a	F75pie	5,43	5,43				
		b	F74pie 75pie	2,71	2,71				
		c	F76 77	4,93	4,93				
		f	F75pie	1,11	1,11				
29	4,83		L41	4,83	4,83				
30	0,26		L237 241 242	0,26	0,26				
INFRA	9,97			9,97	0,00			Pistes	9,97
Surface Totale (ha)	450,84			450,84	440,87	0,00			9,97

A noter que la parcelle 2 est considéré hors aménagement et est exclue des totaux

Annexe 3
FORET COMMUNALE DE ESCOURCE
Tableau synthétique des peuplements

Essence	
P.M	Pin maritime
CHP	Chênes pédonculés
EMP	Emprise équipements

Origine	
PL	Plantation
SB	Semis en bandes
SL	Semis en lignes
SN	Semis naturels

Structure	
F	Futaie
I	Irrégulier
T	Taillis

Station	
LTH	Lande très humide
LH	Lande humide
LMH	Lande mésophile humide
LMS	Lande mésophile sèche
CA	Chênaie acidiphile

Groupe et sous groupe	
REG	Régénération
REC	Reconstitution
AME	Amélioration
ILV	Ilot vieillissement
IEG	Intérêt écologique général
HSY	Hors sylviculture

Parcelle	Unité de gestion UG	Unité de description UED	Ancien Parcelaire	Surface retenue	Surface boisée	Surface en sylviculture	Année création	âge 01/2021	Essence	Origine	Dernière intervention	Structure	Classe d'âge	Typologie	Donnée dendrométriques au 01/01/2020							REMARQUE	Groupe Sous groupe	
															Ho (m)	Fertilité retenue	Diamètre moyen	Diamètre dominant (cm)	Volume unitaire	Densité en tiges/ha	Station			
1	a		1a	6,45	6,45	6,45	2015	6	P.M	PL		F	6-10	FP.M6-10		3AC					1250	LMS	CR en 2012 (scolytes)	AME
1	b		1a	9,64	9,64	9,64	1986	35	P.M	SL	E3 2018	F	31-35	FP.M31-35	21,4	3	29,77	40	0,61	270	LMS	Cabane de résinier	REG	
1	c		1a	6,59	6,59	6,59	1986	35	P.M	SL	E3 2019	F	31-35	FP.M31-35	21,4	3	29,77	40	0,61	310	LMS		REG	
3	a		3a	0,33	0,33	0,33	1985	36	P.M	SN	chablis 2010	F	36-40	FP.M36-40	21,8	3AC	30,28	50	0,68	245	LMS	comptage en plein 71 tiges	ILV	
3	b		3b	2,04	2,04	2,04	2014	7	P.M	SN	Dep 2017	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC						LS	Cloisonnement 12x4, bonne densité (+ 1000 t/ha), Foncier: empiètement sur la FC sur 0,26ha	AME
4	a		4a	3,01	3,01	3,01	1993	28	P.M	SL	E2 2017	F	26-30	FP.M26-30	18,3	3	21,6	30	0,28	665	LMS	Bornage géomètre 2018	AME	
4	b		4b	1,73	1,73	1,73	2019	2	P.M	SN	CR 2018	F	1-5	FP.M1-5		3AC						LS	Bornage géomètre 2018	AME
4	f		4b	0,50	0,50	0,50			CHP	SN												CA		AME
5	a	1	5a	8,81	8,81	8,81	2002	19	P.M	PL	E1 en 2019	F	16-20	FP.M16-20	13	3	17,87	25	0,13	767	LH		AME	
5	a	2	5a	1,48	1,48	1,48	2002	19	P.M	PL	E1 en 2019	F	16-20	FP.M16-20	13	3	17,87	25	0,13	767	LH		AME	
5	b		5b	0,13	0,13	0,13	1970	46	P.M	SN		F	46-50	FP.M46-50	21	4	37,5	55	1,02	105	LMH	comptage en plein : 18 tiges	ILV	
6			6a	22,70	22,70	22,70	oct-19	1	P.M	PL	plantation 2019	F	1-5	FP.M1-5		3AC					1250	LH		AME
7			7a	8,35	8,35	8,35	2008	13	P.M	PL		F	11-15	FP.M11-15	9,9	1					1250	LH	Peuplement de belle qualité	AME
8	a		8a	13,55	13,55	13,55	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	5	2AC					1250	LH		AME
8	b		8b	8,82	8,82	8,82	1995	26	P.M	SL	E2 2017	F	26-30	FP.M26-30	17,5	2	24,94	35	0,38	425	LH		REG	
8	f		8a	0,40	0,40	0,40	2013	8	BOU	PL												LH	Ilot diversification feuillus 0,5 ha (Chênes liège, Bouleaux), 5% de mortalité	AME
9	a	1	9a	10,68	10,68	10,68	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC					1250	LH	Accroissement de 90 cm en mai 2020	AME
9	a	2	9a	0,21	0,21	0,21	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC					1250	LH	Accroissement de 90 cm en mai 2020	AME
9	b		9b	6,76	6,76	6,76	oct-19	1	P.M	PL	plantation 2019	F	1-5	FP.M1-5		2AC					1250	LH		AME
9	f		9a	0,32	0,32	0,32	2013		BOU	PL												LH	Ilot diversification feuillus 0,5 ha (Chênes liège, Bouleaux) refaite en PM en 2019, 12,5% mortalité	AME
10	a	1	7b/10a	3,72	3,72	3,72	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	3,5	1AC					1250	LH	Accroissement de 90 cm en mai 2020	AME
10	a	2	10b	2,74	2,74	2,74	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	3,5	1AC					1250	LH	Accroissement de 90 cm en mai 2020	AME
10	b		10d	1,17	1,17	1,17	2007	14	P.M	PL	E1 2019	F	11-15	FP.M11-15	11,6	1	17	20	0,11	750	LH		AME	
10	c		10c	5,29	5,29	5,29	2010	11	P.M	SN	1er dep 2015	F	11-15	FP.M11-15	7,7	2	9,1	15	0,04	1000	LH	cloisonnement 4x8 2014	AME	

Parcelle	Unité de gestion UG	Unité de description UED	Ancien Parcelaire	Surface retenue	Surface boisée	Surface en sylviculture	Année création	âge 01/2021	Essence	Origine	Dernière intervention	Structure	Classe d'âge	Typologie	Ho (m)	Fertilité retenue	Diamètre moyen	Diamètre dominant (cm)	Volume unitaire	Densité en tiges/ha	Station	REMARQUE	Groupe Sous groupe
10	d	1	10f	1,25	1,25	1,25	2004	17	P.M	PL		F	16-20	FP.M16-20	11,1	3				1250	LH	Zonne feuillus - Présence d'un ancien bourier.	AME
10	d	2	10d	1,43	1,43	1,43	2008	13	P.M	PL		F	11-15	FP.M11-15	8,8	3				1250	LH	Qualité belle à moyenne	AME
10	d	3	10d	11,46	11,46	11,46	2008	13	P.M	PL		F	11-15	FP.M11-15	8,8	3				1250	LH	Qualité belle à moyenne	AME
10	f		7b/10a	0,61	0,61	0,61	2015	6	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus (Chênes liège, Bouleaux), 33% mortalité, très peu de survivants	AME
11	a	1	11	7,86	7,86	7,86	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC				1250	LH	Accroissement de 1 m en mai 2020	AME
11	a	2	11	8,03	8,03	8,03	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC				1250	LH	Accroissement de 1 m en mai 2020	AME
11	b		11	0,94	0,94	0,94	2019	2	P.M	PL	plantation 2019	F	1-5	FP.M6-10		2AC				1250	LH	Ancienne Lisière feuillus Nord refaite en PM en 2019	AME
11	f	1	11	0,48	0,48	0,48	2015	6	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,33 ha (CHP, Chênes Tauzins, Bouleaux), Mort.: 7,2%	AME
11	f	2	11	0,35	0,35	0,35	2015	6	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,33 ha (CHP, Chênes Tauzins, Bouleaux), Mort.: 7,2%	AME
12		1	12	16,11	16,11	16,11	2003	18	P.M	PL	E1 2019	F	16-20	FP.M16-20	13,3	2	19,1	30	0,15	810	LH		AME
12		2	12	3,41	3,41	3,41	2003	18	P.M	PL	E1 2019	F	16-20	FP.M16-20	13,3	2	19,1	30	0,15	810	LH		AME
13	a		13	25,28	25,28	25,28	2017	4	P.M	PL	plantation 2017	F	1-5	FP.M1-5	3,2	2AC				1250	LH		AME
13	f	1	13	0,48	0,48	0,48	2017	4	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,34 ha (CHP, Chênes Tauzins, Bouleaux)	AME
13	f	2	13	0,99	0,99	0,99	2017	4	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,34 ha (CHP, Chênes Tauzins, Bouleaux)	AME
14	a	1	14a	6,47	6,47	6,47	2015	6	P.M	PL	plantation	F	6-10	FP.M6-10	3,2	2AC				1250	LH	Accroissement de 60 cm en mai 2020	AME
14	a	2	14a	1,99	1,99	1,99	2015	6	P.M	PL	plantation	F	6-10	FP.M6-10	3,2	2AC				1250	LH	Accroissement de 60 cm en mai 2020	AME
14	b		14b	7,25	7,25	7,25	1999	22	P.M	PL	E1 2017	F	21-25	FP.M21-25	13,1	4	18,8	25	0,14	825	LH		AME
14	f		14a	1,62	1,62	1,62	2015	6	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,6 ha (CHP, Chênes liège, Bouleaux)	AME
15	a	1	15	4,12	4,12	4,12	2008	13	P.M	PL	E1 2020	F	11-15	FP.M11-15	10,1	1	14,1	20	0,06	940	LH	Données après Eclaircie	AME
15	a	2	15	4,22	4,22	4,22	2008	13	P.M	PL	E1 2020	F	11-15	FP.M11-15	10,1	1	14,1	20	0,06	940	LH	Données après Eclaircie	AME
15	a	3	15	4,33	4,33	4,33	2008	13	P.M	PL	E1 2020	F	11-15	FP.M11-15	10,1	1	14,1	20	0,06	940	LH	Données après Eclaircie	AME
15	b		21b	4,21	4,21	4,21	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	5,5	1AC				900	LMS	Accroissement de 80 cm en mai 2020	AME
15	c		21b	2,70	2,70	2,70	2019	2	P.M	PL	plantation 2019	F	1-5	FP.M1-5		2AC				1250	LMS	VF3	AME
15	f		21b	0,95	0,95	0,95	2019	2	CHL	PL	plantation 2019	F		FCHL1-5						400	LMS		AME
16	a		16a	19,95	19,95	19,95	oct-17	3	P.M	PL		F	1-5	FP.M1-5	2,3	1AC				1250	LMH	Accroissement de 80 cm en mai 2020	AME
16	b		16b	0,71	0,71	0,71	2006	15	P.M	PL	E1 2020	F	11-15	FP.M11-15	9	4	15,4	20	0,07	885	LH	Forte pression du gibier données après martelage	AME

Parcelle	Unité de gestion UG	Unité de description UED	Ancien Parcellaire	Surface retenue	Surface boisée	Surface en sylviculture	Année création	âge 01/2021	Essence	Origine	Dernière intervention	Structure	Classe d'âge	Typologie	Ho (m)	Fertilité retenue	Diamètre moyen	Diamètre dominant (cm)	Volume unitaire	Densité en tiges/ha	Station	REMARQUE	Groupe Sous groupe
16	f		16a	1,29	1,29	1,29	2017	4	BOU	PL											LMH	Ilot diversification feuillus 0,99 ha (CHP, Chênes Tazuzins, Bouleaux)	AME
17	a	1	17	13,61	13,61	13,61	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	3	3AC				1250	LMH	Accroissement de 80 cm en mai 2020, Foncier: empiètement sur la propriété comunale sur 0,41ha	AME
17	a	2	17	5,41	5,41	5,41	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	3	3AC				1250	LMH	Accroissement de 80 cm en mai 2020	AME
17	f		17	2,80	2,80	2,80	2015	6	BOU	PL											LMH	Ilot diversification feuillus 2,02 ha (CHP, Chênes liège, Bouleaux), Retirer les filet de protection	AME
18	a		18	15,25	15,25	15,25	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	5,1	2AC				1250	LMH	Accroissement de 90 cm en mai 2020	AME
18	f		18	1,33	1,33	1,33	2013	8	BOU	PL											LMH	Ilot diversification feuillus 2,12 ha (Chênes liège, Bouleaux) Retirer les filet de protection	AME
19	a		19	25,19	25,19	25,19	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	4,8	2AC					LMS	Accroissement de 80 cm en mai 2020	AME
19	f	1	19	1,11	1,11	1,11	2013	8	BOU	PL											LMS	Ilot diversification feuillus 2,12 ha (Chênes liège, Bouleaux)	AME
19	f	2	19	0,61	0,61	0,61	2013	8	BOU	PL											LMS	Ilot diversification feuillus 2,12 ha (Chênes liège, Bouleaux)	AME
20			20	17,74	17,74	17,74	2003	18	P.M	PL	E1 2019	F	16-20	FP.M16-20	11,2	4	16,13	25	0,09	833	LH	présence de cerisier tardif	AME
21	a		21a	8,77	8,77	8,77	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	4,8	2AC					LMS	Accroissement de 1 m en mai 2020, regarnis 2018 dans trouées due à la pissode (3,25ha)	AME
21	b	1	21c	1,36	1,36	1,36	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4,2	1AC				1250	LMS	Plantation suite à des trouées scolytes Accroissement d'1 m en mai 2020	AME
21	b	2	21c	0,24	0,24	0,24	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4,2	1AC				1250	LMS	Plantation suite à des trouées scolytes Accroissement d'1 m en mai 2020	AME
21	c		21c	1,81	1,81	1,81	1998	23	P.M	PL	E2 2020	F	21-25	FP.M21-25	14	4	21	30	0,2	690	LH	Données après E2	REG
21	d		21a	0,82	0,82	0,82	2019	2	P.M	PL			1-5	P.M1-5		2AC					LH		AME
21	f		21b	0,39	0,39	0,39	2019	2	CHL	PL											LH		AME
22	a		22a	2,25	2,25	2,25	2013	8	P.M	PL	plantation 2013	F	6-10	FP.M6-10	5,2	1AC					LMS	Mortalité causée par la pissode (0,33ha), accroissement de 90 cm en mai 2020, présence de cerisier tardif	AME
22	b		22b/23b	5,93	5,93	5,93	2003	18	P.M	PL	E1 2016	F	16-20	FP.M16-20	11,8	3	18	30	0,13	790	LH	présence de cerisier tardif	AME
22	c		22a	0,67	0,67	0,67	avr-18	3	P.M	PL	plantation 2018		1-5	P.M1-5		2AC				1250	LMS	VF3	AME
23	a		23a	9,52	9,52	9,52	2014	7	P.M	SN	Dep 2020	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC					LS	Cloisonnée en 4mx10m, fort écorçage jusqu'à 40%, 90 cm d'accroissement en mai 2020	AME
23	b		23d	3,40	3,40	3,40	1985	36	P.M	SL	E3 2020	F	36-40	FP.M36-40	22,2	2	30,97	40	0,73	354	LMS	Bonne qualité	REG

Parcelle	Unité de gestion UG	Unité de description UED	Ancien Parcelaire	Surface retenue	Surface boisée	Surface en sylviculture	Année création	âge 01/2021	Essence	Origine	Dernière intervention	Structure	Classe d'âge	Typologie	Ho (m)	Fertilité retenue	Diamètre moyen	Diamètre dominant (cm)	Volume unitaire	Densité en tiges/ha	Station	REMARQUE	Groupe Sous groupe
24	a		24a	3,70	3,70	3,70	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4	1AC				1200	LMS	10 à 15% de tiges écorcées, accroissement de 1,1 m en mai 2020	AME
24	b	1	24b	6,18	6,18	6,18	2001	20	P.M	SL	E2 2020	F	16-20	FP.M16-20	13,1	3	18	30	0,14	600	LS	Données après E2, cerisier tardif	AME
24	b	2	26a	0,11	0,11	0,11	2001	20	P.M	SL	E2 2020	F	16-20	FP.M16-20	13,1	3	18	30	0,14	600	LS	Données après E2, cerisier tardif	AME
24	c		24b/25a	1,51	1,51	1,51	2015	6	ROB	PL	plantation 2015	F	6-10	FROB6-10							LMS	reconstitution après scolytes, forte mortalité, régénération naturelle de P.M en lisière ouest, Présence de cerisier tardif	REC
25	a	1	25a	6,54	6,54	6,54	1995	26	P.M	PL	E2 2020	F	26-30	FP.M26-30	16	4	22	30	0,26	600	LMS	Données après E2, présence de Cerisier tardif	AME
25	a	2	23e	0,75	0,75	0,75	1995	26	P.M	PL	E2 2020	F	26-30	FP.M26-30	16	4	22	30	0,26	600	LMS	Données après E2, présence de Cerisier tardif	AME
25	b		25b	5,19	5,19	5,19	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC				1250	LMS	Bonne qualité phénotypique, 22% d'écorçage, accroissement de 1 m en mai 2020, cerisier tardif	AME
25	f	1	25b	0,35	0,35	0,35	2015	6	BOU	PL											LMS	Reconstitution en feuillus divers 0,38ha	AME
25	f	2	23e	0,04	0,04	0,04	2015	6	BOU	PL											LMS	Reconstitution en feuillus divers 0,38ha	AME
26			26abc	4,57	4,57	4,57	mars-15	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC					LMS	Plantation à 1250 pl/ha. Qualité très moyenne avec courbure basale, fourche. Mortalité moyenne de 6% et lisière W mortalité à 40 % sur 20m de large. Klaus, cerisier tardif,	AME
27	a		27a	5,35	5,35	5,35	2018	3	P.M	PL	plantation 2018	F	1-5	FP.M1-5		2AC					LMH	Reboisement en plein en 2018 après mortalité due à la pissode en 2013, grosse pression du gibier	AME
27	b		27bc	4,69	4,69	4,69	2014	7	P.M	PL	plantation 2014	F	6-10	FP.M6-10	4,6	2AC					LMH	Plantation P.M à de 200 à 900 t/ha actuellement. Trouées côté W dues à dégâts gibier .Voir CR à anticiper. Klaus, quelle sylviculture mener?	AME
27	f		27a	0,50	0,50	0,50	2013	8	CHP	PL											LMH	Ilot diversification feuillus 0,85 ha en 2013 (CHP, Chênes liège, Chataigners), prévoir entretien les feuillus ont bien pris	AME
28	a		28a	5,43	5,43	5,43	2015	6	P.M	PL	plantation 2015	F	6-10	FP.M6-10	3,1	2AC					LMH	Plantation P.M à 1250 pl/ha VF3. Mortalité à 6 % et écorçage à 40-60 % ancien et récent de février qui donne un avenir compromis au peuplement, accroissement de 70 cm en mai 2020	AME

Parcelle	Unité de gestion UG	Unité de description UED	Ancien Parcellaire	Surface retenue	Surface boisée	Surface en sylviculture	Année création	âge 01/2021	Essence	Origine	Dernière intervention	Structure	Classe d'âge	Typologie	Ho (m)	Fertilité retenue	Diamètre moyen	Diamètre dominant (cm)	Volume unitaire	Densité en tiges/ha	Station	REMARQUE	Groupe Sous groupe
28	b		28b	2,71	2,71	2,71	2002	19	P.M	PL	E2 2020	F	16-20	FP.M16-20	12,6	3	20,42	30	0,18	508	LH	Grosse pression du gibier, cerisier tardif envahissant	REG
28	c		28c	4,93	4,93	4,93	2017	4	P.M	PL	plantation 2017	F	1-5	FP.M1-5		3AC					LH	Conservation de gros feuillus présence de bornes aux limites Est, présence de cerisier tardif, forte pression du gibier	AME
28	f	1	28a	0,73	0,73	0,73	2013	8	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,2 ha en 2013 (CHP, Chênes liège, Bouleaux)	AME
28	f	2	28a	0,38	0,38	0,38	2013	8	BOU	PL											LH	Ilot diversification feuillus 1,2 ha en 2013 (CHP, Chênes liège, Bouleaux)	AME
29			29	4,83	4,83	4,83	2014	7	P.M	SN	dep 2017	F	6-10	FP.M6-10	4	2AC					LS	cloisonnement 8x4, prévoir depressage	AME
30			30f	0,26	0,26	0,26			CHP	SN											LMH		AME
				9,97					EMP														

450,84 440,87 440,87

DOCUMENT ONE

Annexe 5
FORET COMMUNALE DE ESCOURCE
Groupes d'aménagement

Libellé groupe Actions à mener	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface retenue en ha	Surface en sylviculture en ha	Surface à ouvrir (So) en ha	Surface à terminer (St) en ha	Surface sous groupe local
Régénération	REG	1	b	9,64	9,64	9,64	9,64	32,97
		1	c	6,59	6,59	6,59	6,59	
		8	b	8,82	8,82	8,82	8,82	
		21	c	1,81	1,81	1,81	1,81	
		23	b	3,40	3,40	3,40	3,40	
		28	b	2,71	2,71	2,71	2,71	
				32,97	32,97	32,97	32,97	

Libellé groupe Actions à mener	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface retenue en ha	Surface en sylviculture en ha	Rotation	Surface groupe local
Amélioration	AME	1	a	6,45	6,45	5 à 8 ans pour le pin maritime	405,93
		3	b	2,04	2,04		
		4	a	3,01	3,01		
		4	b	1,73	1,73		
		4	f	0,50	0,50		
		5	a	10,29	10,29		
		6		22,70	22,70		
		7		8,35	8,35		
		8	a	13,55	13,55		
		8	f	0,4	0,4		
		9	a	10,89	10,89		
		9	b	6,76	6,76		
		9	f	0,32	0,32		
		10	a	6,46	6,46		
		10	b	1,17	1,17		
		10	c	5,29	5,29		
		10	d	14,14	14,14		
		10	f	0,61	0,61		
		11	a	15,89	15,89		
		11	b	0,94	0,94		
		11	f	0,83	0,83		
		12		19,52	19,52		
		13	a	25,28	25,28		
		13	f	1,47	1,47		
		14	a	8,46	8,46		
		14	b	7,25	7,25		
		14	f	1,62	1,62		
		15	a	12,67	12,67		
		15	b	4,21	4,21		
		15	c	2,7	2,7		
		15	f	0,95	0,95		
		16	a	19,95	19,95		
		16	b	0,71	0,71		
		16	f	1,29	1,29		
		17	a	19,02	19,02		
		17	f	2,8	2,8		
		18	a	15,25	15,25		
		18	f	1,33	1,33		
		19	a	25,19	25,19		
		19	f	1,72	1,72		
		20		17,74	17,74		
		21	a	8,77	8,77		
		21	b	1,6	1,6		
		21	d	0,82	0,82		
		21	f	0,39	0,39		
		22	a	2,25	2,25		
		22	b	5,93	5,93		
		22	c	0,67	0,67		
		23	a	9,52	9,52		
		24	a	3,7	3,7		
		24	b	6,29	6,29		
		25	a	7,29	7,29		
		25	b	5,19	5,19		
		25	f	0,39	0,39		
		26		4,57	4,57		
		27	a	5,35	5,35		
		27	b	4,69	4,69		
		27	f	0,5	0,5		
		28	a	5,43	5,43		
		28	c	4,93	4,93		
28	f	1,11	1,11				
29		4,83	4,83				
30		0,26	0,26				
		405,93	405,93				

Libellé groupe Actions à mener	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface retenue en ha	Surface en sylviculture	Surface à ouvrir (So) en ha	Surface à terminer (St) en ha	Surface totale groupe
Reconstitution	REC	24	c	1,51	1,51			1,51
				1,51	1,51			

Libellé groupe Actions à mener	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface retenue en ha	Surface en sylviculture	Surface à ouvrir (So) en ha	Surface à terminer (St) en ha	Surface sous groupe local
Ilot de vieillissement	ILV	3	a	0,33	0,33			0,46
		5	b	0,13	0,13			
				0,46	0,46			

Libellé groupe Actions à mener	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface retenue en ha	Surface en sylviculture	Nature	Surface groupe local
Hors Sylviculture		INFRA		9,97			9,97
				9,97			

Groupe	Sous groupe	Surface retenue en gestion (ha)	Surface en sylviculture (ha)
Régénération		32,97	32,97
Reconstitution		1,51	1,51
Ilot de vieillissement		0,46	0,46
Amélioration		405,93	405,93
Hors sylviculture		9,97	
Total		450,84	440,87

Annexe 6
 FORET COMMUNALE DE ESCOURCE
Itinéraires sylvicoles

Peuplements à 1250 tg/ha avant E1				
Type de coupe	Potentialité 1	Potentialité 2	Potentialité 3	Potentialité 4 et 5 Objectif bois d'œuvre
E1	11 - 12 ans	12 - 13 ans	13 - 14 ans	14 - 15 ans
E2	15 - 16 ans	17 - 18 ans	19 - 20 ans	20 - 21 ans
E3	19 - 20 ans	22 - 23 ans	25 - 26 ans	27 - 28 ans
E4	24 - 25 ans	27 - 28 ans	32 - 33 ans	35 - 36
Coupe rase	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
Diamètre objectif	40 cm	40 cm	40cm	40 cm

Potentialité	Nature de la coupe d'amélioration	Hauteur dominante en mètres avant éclaircie	Densité après éclaircie en tg/ha
Potentialité 1-2-3-4	E1	9 - 10	850
Densité théorique avant E1 1250 tg/ha	E2	13 - 14	560
Objectif de production: bois d'œuvre	E3	16 - 17	410
	E4	19 - 20	300

Annexe 7
 FORET COMMUNALE DE ESCOURCE
Programme annuel des coupes

Année	Type coupe	Parcelle	U.G	Surface U.G en ha	Surface à parcourir en ha	Age peuplement (01/01/2020)	Structure RECPREV	Composition RECPREV	Calibre RECPREV	Capital RECPREV	Groupe	Prélèvement en tg/ha	Prélèvement en m3/ha	Volume total en m3
2021	E1	7		8,35	8,35	13	F	P.M	P	X	AME	400	14	118
2021	E2	14	b	7,25	7,25	22	F	P.M	P	X	AME	265	23	169
2022	E1	10	d	14,14	14,14	13	F	P.M	P	X	AME	400	14	201
2022	E2	22	b	5,93	5,93	18	F	P.M	P	X	AME	240	21	123
2023	E2	5	a	10,29	10,29	19	F	P.M	P	X	AME	210	21	217
2023	E3	8	b	8,82	8,82	26	F	P.M	M	X	REG	180	38	332
2023	E2	10	b	1,17	1,17	14	F	P.M	P	X	AME	200	19	22
2023	E1	10	c	5,29	5,29	11	F	P.M	P	X	AME	300	11	56
2023	E2	12		16,11	16,11	18	F	P.M	P	X	AME	280	26	426
2024	E3	4	a	3,01	3,01	28	F	P.M	M	X	AME	215	42	126
2024	E2	15	a	12,67	12,67	13	F	P.M	P	X	AME	380	33	414
2024	E1	15	b	4,21	4,21	8	F	P.M	P	X	AME	300	11	45
2024	E1	18	a	15,25	15,25	8	F	P.M	P	X	AME	400	14	216
2024	E2	20		17,74	17,74	18	F	P.M	P	X	AME	275	24	420
2024	E1	22	a	2,25	2,25	8	F	P.M	P	X	AME	400	14	32
2025	E2	7		8,35	8,35	13	F	P.M	P	X	AME	290	25	208
2025	E1	8	a	13,55	13,55	8	F	P.M	P	X	AME	400	13	181
2025	E1	19	a	25,19	25,19	8	F	P.M	P	X	AME	400	14	357
2025	E1	21	a	8,77	8,77	8	F	P.M	P	X	AME	400	14	124
2025	E3	21	c	1,81	1,81	23	F	P.M	M	X	REG	275	50	91
2025	E4	23	b	3,40	3,40	36	F	P.M	M	X	REG	80	41	140
2026	E1	1	a	6,45	6,45	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	91
2026	E1	9	a	10,89	10,89	8	F	P.M	P	X	AME	400	14	154
2026	E1	10	a	6,46	6,46	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	92
2026	E1	11	a	15,89	15,89	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	225
2026	E2	16	b	0,71	0,71	15	F	P.M	P	X	AME	325	26	19
2026	E1	21	b	1,60	1,60	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	23
2026	E1	24	a	3,70	3,70	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	52
2026	E3	25	a	7,29	7,29	26	F	P.M	M	X	AME	180	40	292
2026	E1	25	b	5,19	5,19	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	74
2026	E1	26		4,57	4,57	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	65
2026	E1	27	b	4,69	4,69	7	F	P.M	P	X	AME	300	11	51
2026	E3	28	b	2,71	2,71	19	F	P.M	M	X	REG	200	32	88
2027	E1	3	b	2,04	2,04	7	F	P.M	P	X	AME	400	14	29
2027	E2	10	d	14,14	14,14	13	F	P.M	P	X	AME	290	27	382
2027	E1	14	a	8,46	8,46	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	120
2027	E3	14	b	7,25	7,25	22	F	P.M	M	X	AME	150	29	213
2027	E1	17	a	19,02	19,02	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	270
2027	E1	23	a	9,52	9,52	7	F	P.M	P	X	AME	400	14	135
2027	E3	24	b	6,29	6,29	20	F	P.M	M	X	AME	190	33	206
2027	E1	28	a	5,43	5,43	6	F	P.M	P	X	AME	400	13	72
2028	E1	29		4,83	4,83	7	F	P.M	P	X	AME	400	14	68
2028	E3	5	a	10,29	10,29	19	F	P.M	M	X	AME	150	30	312
2028	E3	10	b	1,17	1,17	14	F	P.M	M	X	AME	140	36	42
2028	E2	10	c	5,29	5,29	11	F	P.M	P	X	AME	250	23	123
2028	E3	12		16,11	16,11	18	F	P.M	M	X	AME	150	36	587
2028	E1	13	a	25,28	25,28	4	F	P.M	P	X	AME	400	14	359

Année	Type coupe	Parcelle	U.G	Surface U.G en ha	Surface à parcourir en ha	Age peuplement (01/01/2020)	Structure RECPREV	Composition RECPREV	Calibre RECPREV	Capital RECPREV	Groupe	Prélèvement en tg/ha	Prélèvement en m3/ha	Volume total en m3
2028	E2	15	b	4,21	4,21	8	F	P.M	P	X	AME	290	25	105
2028	E2	18	a	15,25	15,25	8	F	P.M	P	X	AME	290	25	381
2028	E2	22	a	2,25	2,25	8	F	P.M	P	X	AME	290	25	56
2029	RA	1	b	9,64	9,64	35	F	P.M	G	X	REG	270	231	2 226
2029	E3	15	a	12,67	12,67	13	F	P.M	M	X	AME	150	30	385
2029	E1	16	a	19,95	19,95	3	F	P.M	P	X	AME	400	13	266
2029	E3	22	b	5,93	5,93	18	F	P.M	M	X	AME	150	31	185
2029	E1	22	c	0,67	0,67	3	F	P.M	P	X	AME	400	14	10
2029	E1	28	c	4,93	4,93	4	F	P.M	P	X	AME	400	11	55
2030	E3	7		8,35	8,35	13	F	P.M	M	X	AME	150	33	278
2030	E2	8	a	13,55	13,55	8	F	P.M	P	X	AME	290	23	318
2030	RA	8	b	8,82	8,82	26	F	P.M	M	X	REG	340	210	1 852
2030	E2	19	a	25,19	25,19	8	F	P.M	P	X	AME	290	25	629
2030	E3	20		17,74	17,74	18	F	P.M	M	X	AME	150	33	591
2030	E2	21	a	8,77	8,77	8	F	P.M	P	X	AME	290	25	219
2030	E4	21	c	1,81	1,81	23	F	P.M	M	X	REG	115	44	80
2030	E1	27	a	5,35	5,35	3	F	P.M	P	X	AME	400	14	76
2031	E4	4	a	3,01	3,01	28	F	P.M	M	X	AME	140	54	163
2031	E2	1	a	6,45	6,45	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	161
2031	E1	6	a	22,70	22,70	1	F	P.M	P	X	AME	400	14	322
2031	E2	9	a	10,89	10,89	8	F	P.M	P	X	AME	290	25	272
2031	E1	9	b	6,76	6,76	1	F	P.M	P	X	AME	400	14	96
2031	E2	10	a	6,46	6,46	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	161
2031	E2	11	a	15,89	15,89	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	397
2031	E1	11	b	0,94	0,94	6	F	P.M	P	X	AME	400	14	13
2031	E1	15	c	2,70	2,70	2	F	P.M	P	X	AME	400	14	38
2031	E2	21	b	1,60	1,60	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	40
2031	E1	21	d	0,82	0,82	2	F	P.M	P	X	AME	400	14	12
2031	E2	24	a	3,70	3,70	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	92
2031	E2	25	b	5,19	5,19	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	130
2031	E2	26		4,57	4,57	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	114
2032	E2	3	b	2,04	2,04	7	F	P.M	P	X	AME	290	25	51
2032	E3	10	d	14,14	14,14	13	F	P.M	M	X	AME	150	33	471
2032	E2	14	a	8,46	8,46	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	211
2032	E2	17	a	19,02	19,02	6	F	P.M	P	X	AME	290	25	475
2032	E2	23	a	9,52	9,52	7	F	P.M	P	X	AME	290	25	238
2032	E4	25	a	7,29	7,29	26	F	P.M	M	X	AME	120	47	339
2032	E2	27	b	4,69	4,69	7	F	P.M	P	X	AME	200	16	76
2032	E2	28	a	5,43	5,43	6	F	P.M	P	X	AME	290	23	128
2032	RA	28	b	2,71	2,71	19	F	P.M	M	X	REG	310	143	388
2033	E2	29		4,83	4,83	7	F	P.M	P	X	AME	290	25	121
2033	E4	10	b	1,17	1,17	14	F	P.M	M	X	AME	110	48	56
2033	E3	10	c	5,29	5,29	11	F	P.M	M	X	AME	150	33	176
2033	E4	12		16,11	16,11	18	F	P.M	M	X	AME	110	44	713
2033	E2	13	a	25,28	25,28	4	F	P.M	P	X	AME	290	25	631
2033	E3	15	b	4,21	4,21	8	F	P.M	M	X	AME	150	33	140
2033	E3	16	b	0,71	0,71	15	F	P.M	M	X	AME	150	32	23
2033	E3	18	a	15,25	15,25	8	F	P.M	M	X	AME	150	31	476
2033	E3	22	a	2,25	2,25	8	F	P.M	M	X	AME	150	31	70
2033	RA	23	b	3,40	3,40	36	F	P.M	G	X	REG	270	301	1 025
2034	E1	24	c	1,51	1,51	6	F	P.M	P	X	REC	400	14	21
2034	RA	1	c	6,59	6,59	35	F	P.M	G	X	REG	300	335	2 207
2034	E1	4	b	1,73	1,73	2	F	P.M	P	X	AME	400	16	27
2034	E4	5	a	10,29	10,29	19	F	P.M	M	X	AME	140	49	503

Année	Type coupe	Parcelle	U.G	Surface U.G en ha	Surface à parcourir en ha	Age peuplement (01/01/2020)	Structure RECPREV	Composition RECPREV	Calibre RECPREV	Capital RECPREV	Groupe	Prélèvement en tg/ha	Prélèvement en m3/ha	Volume total en m3
2034	E2	16	a	19,95	19,95	3	F	P.M	P	X	AME	290	23	469
2034	E2	22	c	0,67	0,67	3	F	P.M	P	X	AME	290	25	17
2034	E4	24	b	6,29	6,29	20	F	P.M	M	X	AME	110	41	260
2034	E2	28	c	4,93	4,93	4	F	P.M	P	X	AME	290	23	116
2035	E3	8	a	13,55	13,55	8	F	P.M	M	X	AME	150	31	425
2035	E4	14	b	7,25	7,25	22	F	P.M	M	X	AME	110	37	267
2035	E4	15	a	12,67	12,67	13	F	P.M	M	X	AME	110	47	596
2035	RA	21	c	1,81	1,81	23	F	P.M	G	X	REG	300	176	319
2035	E2	27	a	5,35	5,35	3	F	P.M	P	X	AME	290	25	134
Total				899,97	899,97									29 057

DOCUMENT ONE

Annexe 9
 FORET COMMUNALE DE ESCOURCE
Planning annuel des coupes et travaux

TRAVAUX :

DEP	Dépressage unique
CLO	Ouverture de cloisonnement
REC P.M	Reconstitution avec un dossier subvention Klaus : Plantation en Pin maritime
REB	Reboisement en Pin maritime par plantation (pas de subvention)
DEG	Dégagement plantation
DEB	Passage du débroussaillieur dans les interlignes
Deb/2	Passage du débroussaillieur 1 interligne sur 2
RFG NTE	Ecrasement de la plantation par passage en plein du gyrobroyeur
REB F	Reboisement en Feuillus par plantation
ENTF	Entretien peuplement feuillu

COUPES :

AME	Coupe d'amélioration
E1	Première éclaircie
E2	Seconde éclaircie
E3	Troisième éclaircie
E4	Quatrième éclaircie
RA	Coupe rase

Parcelle	UG	Surface UG	Surface Sylvi	Peuplement	Potentialité de la station**	Groupe d'aménagement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
1	a	6,45	6,45	3AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				Deb/2
1	b	9,64	9,64	3	REG									DEB	RA			REB		DEG	
1	c	6,59	6,59	3	REG					Deb/2	E4								DEB	RA	
3	a	0,33	0,33	3AC	ILV																
3	b	2,04	2,04	2AC	AME							Deb/2	E1				Deb/2	E2			
4	a	3,01	3,01	3	AME				Deb/2	E3						Deb/2	E4				
4	b	1,73	1,73	3AC	AME			CLO			DEP		DEB						Deb/2	E1	
4	f	0,50	0,50		AME																
5	a	10,29	10,29	3	AME			Deb/2	E2				Deb/2	E3					Deb/2	E4	
5	b	0,13	0,13	4	ILV																
6		22,70	22,70	3AC	AME			DEG								Deb/2	E1				Deb/2
7		8,35	8,35	1	AME	E1				Deb/2	E2				Deb/2	E3					Deb/2
8	a	13,55	13,55	2AC	AME				Deb/2	E1						Deb/2	E2			Deb/2	E3
8	b	8,82	8,82	2	REG	Deb/2	E3								DEB	RA			REB		DEG
8	f	0,40	0,40		AME																
9	a	10,89	10,89	2AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				Deb/2
9	b	6,76	6,76	2AC	AME			DEG								Deb/2	E1				Deb/2
9	f	0,32	0,32		AME																
10	a	6,46	6,46	1AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				Deb/2
10	b	1,17	1,17	1	AME				Deb/2	E2			Deb/2	E3				Deb/2	E4		
10	c	5,29	5,29	2	AME				Deb/2	E1				Deb/2	E2			Deb/2	E3		
10	d	14,14	14,14	3	AME	Deb/2	E1					Deb/2	E2				Deb/2	E3			
10	f	0,61	0,61		AME																
11	a	15,89	15,89	2AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				Deb/2
11	b	0,94	0,94		AME											Deb/2	E1				Deb/2
11	f	0,83	0,83		AME																
12		19,52	19,52	2	AME			Deb/2	E2				Deb/2	E3				Deb/2	E4		
13	a	25,28	25,28	2AC	AME								Deb/2	E1				Deb/2	E2		
13	f	1,47	1,47		AME																
14	a	8,46	8,46	2AC	AME							Deb/2	E1				Deb/2	E2			
14	b	7,25	7,25	4	AME	E2					Deb/2	E3							Deb/2	E4	
14	f	1,62	1,62		AME																
15	a	12,67	12,67	1	AME					Deb/2	E2				Deb/2	E3				Deb/2	E4
15	b	4,21	4,21	1AC	AME					Deb/2	E1							Deb/2	E3		
15	c	2,70	2,7	2AC	AME											Deb/2	E1				Deb/2
15	f	0,95	0,95		AME																
16	a	19,95	19,95	1AC	AME									Deb/2	E1				Deb/2	E2	
16	b	0,71	0,71	4	AME						Deb/2	E2						Deb/2	E3		
16	f	1,29	1,29		AME																
17	a	19,02	19,02	3AC	AME							Deb/2	E1				Deb/2	E2			
17	f	2,80	2,8		AME																
18	a	15,25	15,25	2AC	AME				Deb/2	E1			Deb/2	E2				Deb/2	E3		
18	f	1,33	1,33		AME																
19	a	25,19	25,19	2AC	AME					Deb/2	E1					Deb/2	E2				Deb/2
19	f	1,72	1,72		AME																
20		17,74	17,74	4	AME				Deb/2	E2						Deb/2	E3				
21	a	8,77	8,77	2AC	AME					Deb/2	E1					Deb/2	E2				Deb/2
21	b	1,60	1,6	1AC	AME						Deb/2	E1					Deb/2	E2			Deb/2
21	c	1,81	1,81	4	REG					Deb/2	E3					Deb/2	E4		DEB	RA	
21	d	0,82	0,82	2AC	AME											Deb/2	E1				Deb/2
21	f	0,39	0,39		AME																
22	a	2,25	2,25	1AC	AME					Deb/2	E1							Deb/2	E3		
22	b	5,93	5,93	3	AME	Deb/2	E2							Deb/2	E3						Deb/2
22	c	0,67	0,67	2AC	AME									Deb/2	E1				Deb/2	E2	
23	a	9,52	9,52	2AC	AME							Deb/2	E1				Deb/2	E2			
23	b	3,40	3,4	2	REG				Deb/2	E4								DEB	RA		
24	a	3,70	3,7	1AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				Deb/2
24	b	6,29	6,29	3	AME							Deb/2	E3						Deb/2	E4	
24	c	1,51	1,51		REC					REB		DEG		DEB					Deb/2	E1	
25	a	7,29	7,29	4	AME						Deb/2	E3					Deb/2	E4			
25	b	5,19	5,19	2AC	AME					Deb/2	E1					Deb/2	E2				Deb/2
25	f	0,39	0,39		AME																
26	a	4,57	4,57	2AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				Deb/2
27	a	5,35	5,35	2AC	AME										Deb/2	E1				Deb/2	E2
27	b	4,69	4,69	2AC	AME						Deb/2	E1				Deb/2	E2				
27	f	0,50	0,5		AME																
28	a	5,43	5,43	2AC	AME						Deb/2	E1					Deb/2	E2			
28	b	2,71	2,71	3	REG					Deb/2	E3						DEB	RA			REB
28	c	4,93	4,93	3AC	AME								Deb/2	E1					Deb/2	E2	
28	f	1,11	1,11		AME																
29		4,83	4,83	2AC	AME								Deb/2	E1				Deb/2	E2		
30		0,26	0,26	2AC	AME																

Total	440,87	440,87
--------------	---------------	---------------

** calculée d'après les données dendrométriques avant coupe rase, appuyées sur le guide de sylviculture du Pin maritime de lande - ONF
 P1 : très bonne fertilité pour le Pin maritime
 P2 : bonne fertilité pour le Pin maritime